

SUR REILHAC *informons nous*
2018



ADRESSES UTILES

- EHPAD des Prés Verts

2, rue Henri Mondor - 15250 Reilhac - 04 71 46 24 40

- Centre Social Intercommunal

2, Place des écoles - 15250 Naucelles - 04 71 47 24 10

- Communauté d'Agglomération

- Eau et assainissement - 04 71 46 48 50
- Assainissement non collectif - 04 71 46 86 31
- Eau/assainissement - 04 71 46 48 60
- Déchets et tri sélectif - 04 71 46 48 50

- Déchetterie des 4 Chemins

ZA des 4 Chemins - Naucelles - 04 71 43 05 76

- Déchetterie de l'Yser

Rue de l'Yser - Aurillac - 04 71 64 51 08

- Stabus

8 rue Denis Papin - Aurillac - 04 71 64 54 55

- Médiathèque du Bassin d'Aurillac

Rue du 139^e RI - Aurillac - 04 71 46 86 36

- Centre Aquatique

Rue du Dr Béraud - Aurillac - 04 71 48 26 80

- Office du tourisme

7 rue des Carmes - Aurillac - 04 71 48 46 58

- Point information Jeunesse

- Médiathèque - Aurillac : 04 71 46 86 20
- Guichet d'Accueil Etudiants PACT Cantal
9 rue Aristide Briand - Aurillac - 04 71 48 88 06

- Aéroport Aurillac-Tronquières

Ligne aérienne 04 71 63 56 98
Tour de contrôle - 04 71 64 50 00

- Pôle Emploi Assedic

9 Av du Cdt Monraisse - Aurillac - 3949

- CAF

15 rue Pierre Marty - Aurillac - 08 10 25 15 10

- CPAM

15 rue Pierre Marty - Aurillac - 3646

- UDAF

Information des familles 9 rue de la gare
Aurillac - 04 71 43 43 43

- ACART

Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et
repas à domicile
14 av des Prades - Aurillac - 04 71 48 22 69

- ADMR

Aide à Domicile en Milieu Rural
8, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 66 40

- ASED (ADAVEMIC)

30 Avenue MILHAUD
15000 AURILLAC - 04 71 48 42 46

- Mission Locale

pour l'insertion Sociale
et Professionnelle des jeunes
17 place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 35

- SSIAD

Service de Soins Infirmiers à Domicile
11, rue de la Coste - Aurillac - 04 71 64 16 07

- ONAC : Office National des Anciens Combattants

Aide aux anciens combattants et victimes de guerre
Rue de l'Olmet BP10726 - 15007 Aurillac Cedex
04 71 46 83 90 ou 06 64 45 77 64

- P.L.I.E

Plan Local d'insertion par l'économie
18 Place de la Paix - Aurillac 04 71 46 86 26

- Présence verte Télé-alarme

9 rue Jean de Bonnefon - Aurillac - 04 71 64 48 53

- MDPH (Maison départementale des personnes

Handicapées) - 3 rue Alexandre Pinard
15000 AURILLAC - 04 71 43 88 88

- CLIC

5 rue Eloy Chapsal - 15000 AURILLAC
04 71 62 88 95

- Epicerie sociale ABC

14 rue Meallet de Cours - Aurillac - 04 71 63 68 96

URGENCES :

- Pompiers 18
- Gendarmerie 17
- Samu 15

Assistante sociale : Madame FILQUIER Isabelle

Permanence sur rendez-vous au Conseil
Départemental
Lundi après-midi de 14 h à 16 h 30.
Vendredi après-midi de 14 h à 16 h 30.
Tél. 04 71 46 99 63

Le mot du Maire



Après la baisse des dotations décidée par le gouvernement précédent, place au plafonnement des budgets locaux. Dans un cas comme dans l'autre, le gouvernement fait des collectivités locales un variable d'ajustement budgétaire sachant que le ressenti est encore plus important dans les territoires ruraux.

Le Président de la République a annoncé pour 2019 une amélioration des relations avec les territoires et les collectivités. La décision de créer un ministère des collectivités territoriales en la personne de Sébastien LECORNU me paraît être une décision qui va dans le bon sens notamment pour l'attribution des dotations.

Malgré ces difficultés, notre commune, dont la population progresse, a maintenu le cap grâce à une gestion rigoureuse et continuera son développement en 2019 pour son avenir et ses habitants.

L'évènement majeur de 2018 restera l'hommage rendu à Bernard LAVEISSIERE avec l'inauguration d'une plaque commémorative en présence de Madame le Préfet et de nombreuses personnalités.

Un hommage appuyé et sincère a été rendu à l'action de Bernard LAVEISSIERE en tant qu'élu mais aussi, Président de la FAL et membre bénévole de nombreuses associations se rapportant à l'Education Nationale.

L'occasion également pour Madame le Préfet de visiter les réalisations depuis la construction de la mairie, en passant par la place publique, l'aménagement du bourg, l'enfouissement des réseaux, les lotissements, la réserve foncière de 5 ha qui a permis d'y installer la maison de retraite, le centre technique municipal, la salle des associations, le local pétanque, le restaurant scolaire et l'aménagement d'une plateforme multi activités avec terrain de foot, terrain de pétanque homologué complétés cette année d'un terrain multisport.

2018, c'est aussi la construction du Centre Social Inter-communal de la Vallée de l'Authre à Naucelles.

En effet, Le Centre Social, depuis sa création en 2004, occupait des bureaux mis à disposition par la commune de Reilhac dans le bâtiment de la mairie.

Ces locaux, devenus trop exigus, pour travailler dans de bonnes conditions et afin d'assurer un accueil de qualité, la commune de Naucelles a été retenue par le comité de pilotage des maires des communes adhérentes pour la construction d'un bâtiment administratif qui a ouvert ses portes le 26 novembre.

Les travaux à l'école répondant aux normes d'accessibilité, de sécurité et de rénovation énergétique sont en cours de réalisation et seront terminés pour la prochaine rentrée. Ces travaux ne sont pas sans causer quelques désagréments à l'équipe enseignante et aux enfants que je remercie pour leur compréhension.

En 2019, il est prévu l'aménagement d'un chemin piétonnier entre Naucelles et Reilhac dans le but de renforcer la sécurisation des piétons et les liens entre les deux

communes par la création de voies douces. Cet aménagement a été retenu par le Conseil Départemental au titre du programme du Fonds Cantal Innovation.

Sont à l'étude un nouveau lotissement et un programme de réfection de voirie.

2019 sera aussi le dixième anniversaire de notre maison de retraite « la résidence des Prés Verts » qui continue à accueillir les résidents dans un cadre agréable sous la direction de Madame BERTHET.

Je souhaite bien évidemment la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi Reilhac pour y vivre en leur rappelant les équipements structurants de la CABA à leur disposition, avec la Médiathèque (gratuit pour les habitants de la CABA), Centre Aquatique, Stades Jean-Alric et Marie-José Pérec, Prisme, Aéroport, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Chaudron, Parapluie, Rocher de Carlat, etc.

Merci aussi, bien évidemment à tous les services de l'Etat : Préfecture, perception, Gendarmerie, DDT, services fiscaux, cadastre, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture que nous sollicitons souvent et qui, malgré la baisse des effectifs, nous apportent leur soutien et leur concours.

A la lecture de ce bulletin et aux nombreuses photos qui l'illustrent, vous pouvez constater que la vie associative est riche et participe au rayonnement de notre cité. Que tous les responsables et tous les bénévoles soient remerciés, ils méritent toutes et tous notre reconnaissance et notre considération.

Je remercie mes collègues du Conseil Municipal, les membres du CCAS et le personnel communal pour l'intérêt qu'ils portent à notre commune pour la rendre vivante et accueillante.

Je souhaite que la lecture de ce bulletin municipal vous informe utilement sur la vitalité de notre commune confortée grâce aux activités et manifestations de nos associations essentielles et indispensables pour l'animation et le lien social qu'elles génèrent et le bien vivre ensemble.

Une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés en 2018, pour ceux qui souffrent et ceux qui sont dans la peine.

Je terminerai en saluant le travail réalisé par Simon BOULDOYRE pour la confection de ce bulletin.

Avec mes sentiments fidèles et dévoués.

*Le Maire,
Jean-Pierre PICARD.*

Vœux de la municipalité



L'après-midi s'est terminée par la dégustation de la galette autour du verre de l'amitié.

Samedi 12 janvier, Jean-Pierre PICARD et quelques membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont rendus à l'EHPAD des Prés Verts pour présenter leurs vœux aux résidents ainsi qu'au personnel.

En présence de Madame BERTHET, directrice, et de Monsieur DELAUNAY, directeur général des cités cantaliennes de l'automne, Monsieur le Maire, au cours de son élocution, a souhaité santé et bonheur à tous et souligné la qualité du travail de chacun au service des résidents et de leur bien-être.



Puis, Jean-Pierre PICARD et son conseil municipal ont retrouvé Reilhacoises et Reilhacois pour la traditionnelle cérémonie des vœux en présence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil Départemental et de Marie Hélène ROQUETTE, Conseillère Départementale.

Après avoir souhaité une belle année 2019 aux habitants de notre commune, encouragé le milieu associatif, salué les services de l'Etat, le Maire a remercié le personnel communal pour son investissement au service de la population et adressé toute sa reconnaissance aux enseignants de notre école.

IL a retracé les réalisations de l'année écoulée et les projets pour 2019, puis a invité tout le monde à se retrouver autour d'un petit buffet et trinquer à la nouvelle année.



Le conseil municipal

Les Commissions municipales :

Travaux bâtiments - Voirie - Espaces verts - Equipement

Responsables : Maurice LABERTRANDIE, Francis VERNET, Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL

Animation - Sport - Relations avec les Associations

Maurice LABERTRANDIE, Thierry FONTANILLE, Aurélie DABERTRAND, Isabelle MEYNIEL

Finances - Développement économique

Ginette APCHIN, Nathalie BROUSSE

Urbanisme - Environnement - Grands équipements - Cadre de vie

Christian VIDAL, Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL, Nathalie BROUSSE

Affaires sociales - Centre Social - Culture

Ginette APCHIN, Jean-Claude LACOSTE, Isabelle MEYNIEL, Marie-Hélène SÉRONIE

Affaires scolaires - Activités périscolaires (dont TAP)

Christiane SOUBRIER, Marie-Hélène SÉRONIE, Aurélie DABERTRAND, Nathalie ANTOINE

Communication - Site Internet - Bulletin Municipal - Informatique - Réseaux

Simon BOULDOYRÉ, Marie-Hélène SÉRONIE, Aurélie DABERTRAND, Nathalie BROUSSE

Le Maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Président : Jean-Pierre PICARD

Membres élus : Christiane SOUBRIER, Simon BOULDOYRÉ, Ginette APCHIN, Jean-Claude LACOSTE

Membres nommés : Marie-Jo LABERTRANDIE, Sylvie VERNET, Sylvie DEGOUL, Yvette BERGERON

Commission d'appel d'offres :

Titulaires : Maurice LABERTRANDIE, Christian VIDAL, Christiane SOUBRIER

Suppléants : Francis VERNET et Simon BOULDOYRÉ

Délégué à la défense : Francis VERNET

Délégué au Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY : Maurice LABERTRANDIE et Francis VERNET

Délégué au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre : Ginette APCHIN

Délégués à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac : Ginette APCHIN et Jean-Pierre PICARD

Conseil municipal

(modifications suite au décès de Bernard LAVEISSIERE survenu le 4 juillet 2017)

Maire	Jean-Pierre PICARD
1 ^{er} Adjoint	Maurice LABERTRANDIE
2 ^{ème} Adjointe	Ginette APCHIN
3 ^{ème} Adjoint	Christian VIDAL
4 ^{ème} Adjointe	Christiane SOUBRIER
Conseiller délégué	Francis VERNET
Conseiller délégué	Simon BOULDOYRÉ

Conseiller municipal	Jean-Claude LACOSTE
Conseiller municipal	Thierry FONTANILLE
Conseillère municipale	Nathalie ANTOINE
Conseillère municipale	Nathalie BROUSSE
Conseillère municipale	Isabelle MEYNIEL
Conseillère municipale	Marie-Hélène SÉRONIE
Conseillère municipale	Aurélie DABERTRAND

Assis, de gauche à droite :
Christiane SOUBRIER,
Maurice LABERTRANDIE, Jean-Pierre PICARD,
Ginette APCHIN, Christian VIDAL.

Debout, de gauche à droite :
Bernard LAVEISSIERE (décédé),
Nathalie ANTOINE, Nathalie BROUSSE,
Marie-Hélène SÉRONIE, Francis VERNET,
Thierry FONTANILLE, Simon BOULDOYRÉ,
Aurélie DABERTRAND, Isabelle MEYNIEL,
Jean-Claude LACOSTE



Administration de la commune

Secrétariat de Mairie :

04 71 63 00 63

Site internet : www.reilhac.fr

Adresse mail : mairie.reilhac@wanadoo.fr

Page facebook : [mairie reilhac](#)

Accueil du public :

du mardi au samedi, de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le mercredi et jeudi après-midi :
uniquement sur rendez-vous.

Fermé le samedi après-midi.

Permanence des élus (urbanisme,
travaux...) le mardi de 14 h à 16 h.



Personnel secrétariat de mairie

Personnel Communal titulaire :

Mairie : Chantal JUILLARD

Centre Technique Municipal : Laurent BEGUET et
Hervé ARGUEYROLLES

Cantine et garderie : Cathy SERIEYS

Garderie - Surveillance cantine - Entretien des
bâtiments : Claudine LAJARRIGE

Personnel contractuel :

Voirie : Gérard CHANUT

Ecole - TAP :

Virginie CAPEL et Laetitia MALLET

Cantine - TAP : Marie-Pierre CROCHEPEYRE

Mairie - TAP : Virginie CORONA

Ecole : 04 71 63 00 50

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 - 15 h 30

Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

TAP : lundi et mardi 15 h 30 - 17 h

APC : jeudi 15 h 30 - 16 h 30

Garderie : 07 85 22 75 99

Du lundi au vendredi de 7 h à 8 h 20 et de
16 h 30 (17 h les lundis et mardis) jusqu'à 18 h 30.

Le mercredi de 11 h 30 à 12 h 45.

1.50 € de l'heure (facturée à la demi-heure).

Facturation au mois.

Cantine : 04 71 47 93 27

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Tarif enfants : 2,70 € le repas, adultes : 7,00 €

Facturation au mois.



Personnel voirie - espaces verts



Personnel communal école - cantine - entretien - TAP

Administration de la commune

MEMENTO A L'USAGE DES ADMINISTRES



L'enregistrement des **pactes civils de solidarité (Pacs)** est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au Journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les documents à fournir sont :

- Pièce d'identité en cours de validité des 2 partenaires
- Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois des 2 partenaires
- Justificatif de domicile
- Déclaration de PACS*
- Convention de PACS*
- Attestation de non lien de parenté*
- Attestation de résidence principale commune* (si hébergement déclaration de l'hébergement).

* Ces documents peuvent être téléchargés sur internet ou fournis par la mairie.

Pour tout renseignement et enregistrement, merci de contacter la mairie au 04 71 63 00 63 pour fixer un rendez-vous.

CARTES D'IDENTITE : Celles délivrées après le 2 janvier 2004 sont prorogées de 5 ans automatiquement sur le territoire français. Elles sont refaites uniquement en cas de changement d'état civil, changement d'adresse, réservation de voyage ou de séjour à l'étranger, personne mineure au moment de la première demande.

DEPUIS LE 21 MARS 2017, les demandes de cartes d'identité et de passeports se font dans les 9 communes habilitées. Celles au plus près sont :

- mairie d'AURILLAC : sans rendez-vous. – horaires d'ouverture : lundi 9 h – 17 h – du mardi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h uniquement pour les remises de CNI. Renseignements au 04.71.45.46.31
- mairie d'ARPAJON SUR CERE : Sur rendez-vous au 04.71.63.67.83

SORTIES DE TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017 :

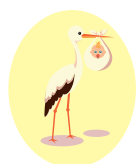
L'article 371-6 du code civil prévoit désormais l'obligation pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français. Le décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 précise les conditions d'application de ce dispositif et, en particulier, prévoit l'utilisation de l'imprimé CERFA n° 15646*01. **Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire** ; les communes peuvent toutefois informer utilement les usagers et, le cas échéant, mettre le formulaire CERFA à la disposition des personnes qui ne disposeraient pas d'un accès à internet ou d'une imprimante.

RECENSEMENT MILITAIRE :



Administration de la commune

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

THEÏS Louise Catherine	10 juin	de THEÏS Clément et de AYRAULT Sandra - 10 rue du Pré Vert
GAILLARD Valentine Célia	15 août	de GAILLARD Florian et de FRESCAL Laetitia - 12 rue de Recoulet
CHAUTEMPS MOUGERY Robin Marc	16 sept.	de MOUGERY Guillaume et de CHAUTEMPS Nathalie - 7 rue des Granges
COUBETERGUE Mathilde	12 oct.	de COUBETERGUE Matthieu et de AYMAR Nelly - 7 rue des Cimes
GASTON Erwan	5 nov.	de GASTON Vincent et de ROBERT Aurore - 2 hameau des 4 Routes
MALET Sacha Benoît	26 nov.	de MALET Yannick et de BARRIERE Charlotte - 4 bis rue de Lestoubeyre

MARIAGE

FABRE Arnaud et GRATIO Camille	30 juin
GIBERT Benoît et LAMOURE Nadège	28 juillet



DÉCÈS

LOUSTALNIAU Alain	60 ans	30 janvier	4, allée de Messac
SOUBRIER Gabriel	89 ans	23 mars	7, route impériale
OLS Madeleine née LEMASSON	74 ans	5 juin	9, rue de Lalande - Brousse
ANTOINE Laurent	59 ans	16 juillet	5, rue des Violettes
LACHAZETTE Jean Pierre	83 ans	16 août	6, rue des Pommiers
SALES Josette née PICHON	82 ans	18 août	4, place de la mairie
TERRISSE Raymond	54 ans	7 septembre	25, rue des Glycines
CALVET Jean Marius	86 ans	20 novembre	8, rue des Glycines

DÉCÈS A LA MAISON DE RETRAITE "Résidence Les Prés Verts"

LAVIGNE Louise née AUZOLLE	91 ans	13 janv.
CARITEAU Denise née DELBORT	87 ans	19 janv.
RIEU Janine née BARÉ	91 ans	7 mars
PECHAUD Lucien	95 ans	12 avril
HYVERNAT Simone née ERSON	98 ans	12 avril
SAUTOU Roger	97 ans	24 avril
CANTUEL Marie Louise née TRINTY	89 ans	25 avril
CASSAN Denise née CALVET	77 ans	27 avril
DELSOUC Thérèse née CABANES	93 ans	6 mai
DEFILQUIER Marie Yvonne née MIJOULE	89 ans	14 mai
OLIVIER Marie née REY	91 ans	21 mai
PEREZ Maria née MARTIN	88 ans	12 juin
MARTY Paul	77 ans	24 juil.
BORNES Yvonne née ROUIRE	92 ans	2 août
LAPORTE Elise née DUFOUR	82 ans	24 sept.
GONTHIER Hilaire née GUERIN	93 ans	15 déc.
GLADINES Jeanine née BOUCHET	71 ans	28 déc.



Administration de la commune

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019



Vendredi 11 janvier	Galette	Le Tilleul Reilhacois
Samedi 12 janvier	Cérémonie des voeux	Commune
Samedi 2 février	Concours de belote	GVA
Dimanche 3 février	Thé dansant	GYM
Vendredi 8 février	Assemblée générale	Don du Sang
Vendredi 15 février	Concours de belote	Amicale des Parents d'Elèves
Dimanche 3 mars	Repas	CCAS
Vendredi 8 mars	Concours de belote	Comité des Fêtes
Samedi 16 mars	Carnaval	Amicale des Parents d'Elèves
Samedi 30 mars	Soirée années 80	Amicale des Prés Verts
Mercredi 8 mai	Expo moto	AMIGAU
Dimanche 19 mai	Marché de pays	Comité des Fêtes
Dimanche 2 juin	Sortie moto	AMIGAU
Vendredi 14 juin	Assemblée générale	GYM
Samedi 29 juin	Fête de l'école	Amicale des Parents d'Elèves
Samedi 6 juillet	Concours de pétanque	Le Tilleul Reilhacois
3 et 4 août	FETE PATRONALE	Comité des Fêtes
Dimanche 25 août	Repas champêtre	Amis de Broussette
Samedi 31 août	Concours de ring	Club Canin Cantalien

RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le règlement de l'utilisation de la Salle Polyvalente est à consulter en Maire.

Une caution de 200.00 €uros est demandée pour toute location de la salle.

Une attestation d'assurance couvrant les dommages matériels résultant d'incendie, d'explosion, du fait de l'eau ou couvrant les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles est également obligatoire. Celle-ci devra être fournie à chaque location par un particulier, et en début d'année pour les associations.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Grande salle	GRATUIT
Petite salle	GRATUIT
Grande salle + cuisine	GRATUIT
Petite salle +cuisine	GRATUIT
Grande salle + Petite salle + cuisine	GRATUIT
Arbre de Noël	GRATUIT
Exposition Vente	

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES ET PARTICULIERS DE LA COMMUNE

Grande salle	80 €
Petite salle	60 €
Grande salle + cuisine	120 €
Petite salle +cuisine	80 €
Grande salle + Petite salle + cuisine	180 €
Arbre de Noël	200 €
Exposition Vente	230 €



Administration de la commune

CITOYENNETÉ - CIVISME

Le bien vivre ensemble, c'est tout le temps !

La citoyenneté désigne avant tout un état ou un statut, celui d'être reconnu ou de se reconnaître citoyen, c'est-à-dire membre d'une collectivité.

Le civisme désigne non plus un état mais une « vertu », une attitude de respect pour la collectivité dont on est membre et en particulier de respect des devoirs qui en découlent.



Pour ma sécurité et celle des autres,
Je respecte la vitesse.



Vous constatez une lampe d'éclairage public qui ne fonctionne plus, merci de le signaler en mairie.



IL EST RAPPELÉ QUE CARTONS ET GROS EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE APPORTÉS, PAR CHACUN, DANS LES DÉCHETTERIES ET EN AUCUN CAS DÉPOSÉS PRÈS DES POINTS VERTS OU SUR LES TROTTOIRS



Administration de la commune

Extrait de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) « ... le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».



Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit

La Préfecture du Cantal rappelle à toutes communes du département la circulaire ministérielle du 11 février 2014 relative à la mise en œuvre de l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts en vue de son application sur le territoire des communes.

Selon les dispositions en vigueur se dégagent les principes suivants :

1 – Le brûlage des déchets verts, assimilé à des déchets ménagers, est donc interdit (article 84 du règlement sanitaire départemental –RSD - élaboré par le Préfet). Ils doivent être éliminés par les filières autorisées par le code de l'environnement. Le Maire, quant à lui, est chargé de faire respecter dans sa commune les dispositions du RSD.

SOLUTIONS PROPOSÉES : les déchetteries de la CABA sont à votre disposition :

- DECHETTERIE DE L'YSER - rue de l'Yser - 15000 AURILLAC - Tél : 04 71 64 51 08

- DECHETTERIE DES QUATRE CHEMINS - Z.A des Quatre Chemins - 15250 NAUCELLES - Tél : 04 71 43 05 76

Elles sont ouvertes du lundi au samedi, sans interruption de 8 h 30 à 18 h 30.

Ce dépôt est gratuit pour les particuliers (facturé pour les professionnels).

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. **Les déchets verts (tonte, branches, feuilles ...)** sont assimilés à des déchets ménagers !

Propreté des espaces publics Divagation et promenade des chiens



Concernant les aboiements, on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques qui sont soumis aux dispositions du Code de la Santé Publique



Nous aussi, on reste chez nous... on ne va pas embêter les voisins...



article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Durée, répétition, intensité...

Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage.

Essayons donc de trouver des solutions pour **BIEN VIVRE ENSEMBLE**

Administration de la commune

Madame le Préfet visite notre commune



Ce vendredi 25 septembre, Madame Le Préfet, Isabelle SIMA, a répondu à l'invitation de Jean-Pierre PICARD, Maire, et de son conseil municipal comme douze de ses prédécesseurs depuis le 7 juillet 1992, date de l'inauguration de notre mairie, preuve de l'attachement que porte l'Etat aux communes rurales.

Après la réception en mairie, Madame Le Préfet, accompagnée par Vincent DESCOEUR député, Josiane COSTES sénatrice, Bruno FAURE président du conseil départemental, Michel ROUSSY président de la CABA, Marie Héléne ROQUETTE conseillère départementale, Roland DELAUNAY Directeur général des Cités Cantaliennes de l'Automne, l'équipe municipale, ainsi que les Présidents d'associations de notre commune, a commencé sa visite par la place du bourg avec son



église et son clocher classé avant de se diriger vers le restaurant scolaire inauguré en 2015, très fonctionnel, avec sa salle de restauration et sa vue imprenable.



Puis direction l'EHPAD des Prés Verts où Madame la Directrice, a reçu la représentante de l'Etat et toutes les personnalités.

Après avoir pu apprécier la qualité de cet établissement, les chambres, le parc, Madame BERTHET a expliqué l'effort mis sur le renforcement et la sécurisation du circuit du médicament et la préparation des doses par le pharmacien de Naucelles.



Monsieur le Maire a ensuite conduit Madame le Préfet et tous les élus vers l'espace sportif de la commune où le ruban a été coupé pour l'inauguration de la plateforme multisports, réalisée en juillet, pour le plus grand

Administration de la commune



Inauguration de la plateforme multisports.

plaisir des jeunes reilhacois(es) mais aussi des enfants de l'école dont la proximité leur permettra de profiter pleinement de cet équipement.

Cette réalisation complète cet ensemble dédié au sport avec terrain de foot, terrain de pétanque et terrain d'entraînement.

La visite s'est terminée à la salle des associations de la commune, intégrée au bâtiment du centre technique municipal, pour un moment émouvant.

En effet, l'équipe municipale a souhaité baptiser cette salle : « salle Bernard LAVEISSIERE » en mémoire à Bernard, élu municipal depuis 1989, et qui nous a quittés il y a plus d'un an déjà.

Tous les reilhacois connaissent son implication dans le milieu associatif et, dans leurs allocutions, chaque personnalité soulignait l'investissement et le travail accompli par Bernard au sein de l'école, des associations et bien au-delà.

Madame Le Préfet, Monsieur le Maire et Michèle, l'épouse de Bernard, ont dévoilé la plaque qui rappellera à chaque reilhacois(e) que cette salle est, désormais, la salle Bernard LAVEISSIERE.

Le souvenir de Bernard, gravé sur cette plaque, restera ainsi inaltérable.

C'est autour du verre de l'amitié que s'est terminée la visite de Isabelle SIMA, Préfet du Cantal qui, avant de prendre congé, n'a pas dérogé à la tradition en signant le livre d'or de la commune.



Administration de la commune

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Le 11 avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PICARD pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2017 et le vote des budgets primitifs 2018 en présence de Monsieur Yves GUILLAUME, receveur municipal, qui a présenté différents documents budgétaires et analyses financières.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2017 s'élevait à 767 719,45 € contre un montant de dépenses de 577 278,14 €. Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 190 441,31 €.

Considérant les recettes d'investissement versées et les travaux d'investissement restant à réaliser de l'année 2017 le besoin d'investissement pour équilibrer la section s'élève à 177 598,88 €.

Évolution des taux des trois taxes communales :

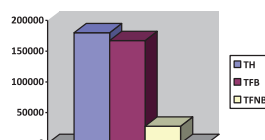
	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Taxe Habitation	15,77	16,01	16,25	16,48	16,73	16,90	17,24	17,41	17,58	17,76	17,94	18,12	18,30	18,48
Taxe Foncier Bâti	22,25	22,58	22,92	23,24	23,59	23,83	24,31	25,44	24,79	25,04	25,29	25,54	25,80	26,06
Taxe Foncier Non Bâti	83,19	84,44	85,71	86,91	88,21	89,09	90,87	91,78	92,69	93,62	94,56	95,51	96,47	97,43

L'excédent de fonctionnement à reprendre en 2018 s'élève donc à 12 842,43 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les propositions de budgets faites par Monsieur le Maire Jean-Pierre PICARD et présentées par Monsieur GUILLAUME.

Après l'actualisation d'office des bases d'imposition de l'Etat et de l'augmentation du taux par la commune de 1 %, les recettes des impôts locaux s'élèvent à 375 437 € en tenant compte du taux de progression physique lié aux nouvelles constructions pavillonnaires sur la commune.

Produits des 3 taxes pour la commune pour l'année 2018 :



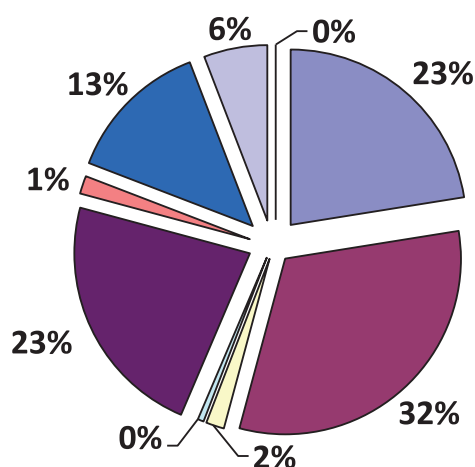
TAXE d'HABITATION	180 143 €	47,5 %
TAXE FONCIER BATI	167 331 €	45 %
TAXE FONCIER NON BATI	27 962 €	7,5 %
TOTAL DES 3 TAXES	375 436 €	100 %

Le montant du budget primitif 2018 s'établit ainsi à 1 598 282,15 € et se répartit comme suit :

- Section de Fonctionnement : 782 179,43 €
- Section Investissement : 816 102,72 €

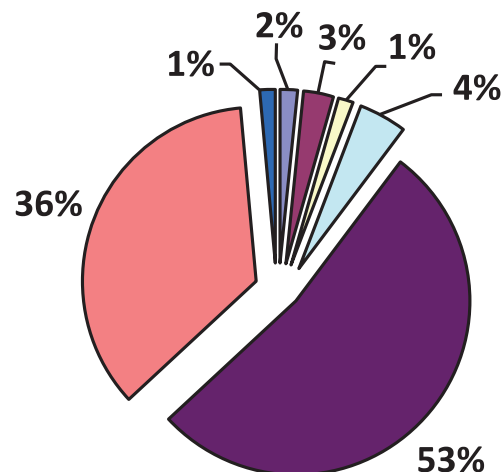
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses se décomposent comme suit :



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Attribution compensation CABA
- dépenses imprévues
- virement à l'investissement
- dotation aux amortissements
- autres charges
- Intérêts d'emprunt
- Charges exceptionnelles

Financées par les recettes ci-après :



- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE
- ATTENUATION DE CHARGES
- TRAVAUX EN REGIE
- PRODUITS DE SERVICE
- IMPOSITIONS DIRECTES
- DOTATIONS ETAT
- AUTRES PRODUITS

Administration de la commune

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 816 102,72 €

* Travaux de bâtiments	
GROUPE SCOLAIRE :	
- Travaux d'isolation, remplacement chaudière et de mise en conformité (accessibilité, sécurité ...)	233 493,34 €
- Développement numérique (Tableau Blanc Interactif, classe mobile, remplacement des portables des enseignants) – et mise aux normes du câblage	25 000,00 €
VESTIAIRES FOOT : réfection de la couverture	26 000,00 €
TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL isolation	1 700,00 €
TRAVAUX EGLISE sécurisation électrification des cloches	2 300,00 €
TRAVAUX SALLE POLYVALENTE (petit foyer)	3 000,00 €
WC PUBLIC : enseigne et derniers honoraires	1 000,00 €
* Équipement sportif :	
aire de jeux multisports au terrain de sport	48 000,00 €
* Travaux de voirie	
Programme 2018 (Lagarde, le bourg ...)	10 000,00 €
Et viabilisation de deux lots à Brousse	7 200,00 €
Sécurisation bois derrière lotissement les Violettes	5 000,00 €
Mission CIT : diagnostic de voirie communale	2 510,00 €
* Eclairage Public : programme de remplacement lampe à mercure (1 ^{ère} et 2 ^e tranche)	9 800,00 €
* Acquisition de matériel (véhicule)	43 500,00 €
* Acquisition diverses (de voirie...)	2 300,00 €
* Contrat de maintenance des logiciels de bureau dont licence (Mairie)	2 600,00 €
* Opérations financières comprenant	
- les remboursements du capital d'emprunt	147 300,00 €
- Travaux en régie	10 000,00 €
- Résultat reporté	214 899,38 €
- Remboursement de caution	500,00 €

Ces dépenses sont financées par :

Subvention Etat (DETR)	75 742,00 €
Subvention du Conseil Départemental (FCS)	40 000,00 €
Taxe d'aménagement sectorielle Viabilisation terrain brousse	6 000,00 €
Subvention Région (Plan Ruralité)	15 000,00 €
CABA : FSIL/CAR	60 000,00 €
Excédent de fonctionnement Capitalisé	190 995,38 €
Ecritures d'amortissement	11 515,34 €
Virement de la Section de Fonctionnement	180 000,00 €
Fond de Compensation TVA	29 967,00 €
Cession de terrain	3 000,00 €
Taxe d'Aménagement	3 303,00 €
Caution	500,00 €
EMPRUNT A PREVOIR	200 000,00

BUDGET ANNEXE : Maison de retraite : sont inscrits, comme chaque année, depuis son ouverture en 2009, les échéances d'emprunts de la construction effectués par la commune qui sont remboursés par les Cités cantaliennes de l'Automne, gestionnaire de l'établissement sous la forme de loyer. Le vote du budget primitif s'élève à 411 000 € en fonctionnement et à 523 072,23 € en investissement.

BUDGET ANNEXE : C.C.A.S. Ce budget s'équilibre à la

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTE BP 2018

Association des Parents d'Elèves	
Subvention habituelle	1 050,00 €
Activités extra scolaires	920,00 €
Sorties piscines	1 970,00 €
Classe de mer (du 27 au 29 juin / classes CM-GS-CP) 40 à 55 €	2 200,00 €
Coopérative scolaire (projet d'Ecole)	150,00 €
Association Lutte contre le Cancer	80,00 €
Comice Agricole	50,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
Pupilles Ecole Publique	30,00 €
USVA (foot)	1 100,00 €
Entente Vallée de l'Authre (G.V.A.)	300,00 €
Association Anciens d'Algérie	100,00 €
FAL	30,00 €
Association Jeunesse en plein air	30,00 €
Association de Pêche	20,00 €
Le Tilleul Reilhacois	500,00 €
Subvention concours ADAPEI	400,00 €
Ecole de pétanque	100,00 €
Association Départementale des Sourds et Malentendants	50,00 €
Club Canin Cantalien	160,00 €
ACCA	250,00 €
ASSOCIATION ABC (épicerie sociale)	200,00 €
Association donateurs de sang	300,00 €
Comité des Fêtes - Subvention habituelle	1 200,00 €
Location podium	250,00 €
Courses cyclistes	250,00 €
Association de gym	500,00 €
Association de gym (section enfants)	100,00 €
Les Amis de Broussette	150,00 €
Association anciens combattants	100,00 €
HBC NRJ	200,00 €
Les Restaurants du Cœur	300,00 €
AMIGAU	100,00 €
Amicale des prés verts	200,00 €
Secours Populaire	300,00 €
Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre	100,00 €
Vergers de la Vallée de l'Authre	100,00 €
S/TOTAL DES SUBVENTIONS	13 920,00 €
PROVISION	80,00 €
TOTAL	14 000,00 €

somme de 7 697,56 €. Les principales dépenses sont la confection des colis de Noël, la fête des mères et le repas des Aînés. Une prévision est réalisée pour subventionner les voyages scolaires des élèves du secondaire pour lesquels le CCAS sera sollicité par la famille directement et qui étudiera avec bienveillance les dossiers. De même pour les demandes de secours exceptionnels sollicités auprès de la commission après instruction des dossiers par les services sociaux du département.

Activité Municipale

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2018

OBJET : Approbation des Comptes de Gestion 2017 - Budget Principal et Budgets Annexes MAPAD et LOTISSEMENT.

Les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, en parfaite concordance avec les comptes administratifs établis par M. le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif du budget général et budgets annexes lotissement et MAPAD.

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le montant du produit attendu des impositions directes, avec un taux constant, est de 371 737 € pour 2018.

Il rappelle qu'en réunion des commissions réunies du 4 avril dernier, il avait été évoqué une augmentation des taux de 1 %, ce qui représente un produit attendu de 375 437 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve cette augmentation et fixe les taux comme suit :

- T.H. : 18.48 %
- T.F.B. : 26.06 %
- T.F.N.B. : 97.43 %

Ces taux entreront en vigueur à compter de 2018.

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Après avoir procédé au vote des taux d'imposition, la proposition de budget primitif du budget principal s'élève à 782 179,43 € pour la section de fonctionnement et à 816 102,72 € pour la section d'investissement.

En ce qui concerne les budgets annexes :

- Pour le budget MAPAD, la proposition s'élève à 411 000 € pour la section de fonctionnement et à 523 072,23 € pour la section d'investissement
- Pour le budget LOTISSEMENT, la proposition s'élève à 317 211,49 € pour la section de fonctionnement et à 597 221,49 € pour la section d'investissement.

Après avoir pris connaissance du détail des propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés : ADOPTE ces budgets primitifs.

OBJET : Mutualisation des animations dans le cadre des TAP. Poste de coordination du Centre Social de la Vallée de l'Authre 2018 ».

Le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre a déposé le 15 décembre 2017 une demande de subvention auprès du programme LEADER du Pays d'Aurillac pour l'opération suivante : « Mutualisation des animations dans le cadre des TAP. Poste de coordination du Centre Social de la Vallée de l'Authre 2018 ».

Afin de permettre au centre social de mobiliser les crédits LEADER, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 442,80 € pour cette opération. Cette participation est comprise dans la subvention globale qui sera attribuée au centre social pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer cette subvention au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre pour l'opération suivante : « Mutualisation des animations dans le cadre des TAP. Poste de coordination du Centre Social de la Vallée de l'Authre 2018 ».

Séance du 24 mai 2018

OBJET : Décision modificative budgétaire : virements de crédits.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait de procéder au virement de crédits ci-après en section d'investissement, considérant les crédits inscrits en reste à réaliser de 2017 pour l'équipement informatique de l'école.

- Article 2183 – 100014 :	-	25 000,00 €
- Article 2182 – ONA :	+	25 000,00 €

OBJET : Financement FCS (Fonds Cantal Solidaire) : demande d'annulation et de réaffectation.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nouvelle estimation prévisionnelle des travaux au groupe scolaire considérant les modifications demandées au maître d'œuvre concernant les mises aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Les travaux comprendraient le désamiantage, démolition gros œuvre, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement de la chaudière, travaux d'accessibilité et travaux électricité. Le montant total de ces travaux s'élève à 265 100 € H.T.

Il y aurait donc lieu de prévoir une deuxième tranche de travaux pour un montant de 73 546 € dont dépenses éligibles : 66 667 €

Considérant la priorité donnée aux travaux du groupe scolaire, il y aurait lieu de solliciter le Conseil Départemental pour annuler la subvention attribuée pour 2018 pour les vestiaires de foot qui feront l'objet d'une nouvelle programmation et demander la réaffectation de cette subvention sur le groupe scolaire pour la deuxième tranche de travaux. Le financement prévisionnel serait le suivant :

- FCS 2017 :	28 733 €
- FCS 2018 :	10 000 €
- DETR :	57 466 €
- REGION :	30 000 €
- CAR :	45 000 €
- AUTOFINANCEMENT :	93 901 €

Soit un montant total de dépenses de 265 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de solliciter le Président du Conseil Départemental pour acter l'annulation du financement pour les vestiaires foot et solliciter la réaffectation de ce même financement au groupe scolaire.



Au fil des réunions du Conseil Municipal

OBJET : Proposition d'acquisition d'une parcelle à Reilhaguet.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de vente de terrain de la famille PIERANGELY. Il s'agit de la parcelle cadastrée AN n° 100 d'une superficie de 605 m² qui est proposée au prix de 2 500 €.

Considérant que cette parcelle, située près du four banal, est mise à disposition gracieusement pour l'organisation des diverses manifestations organisées par les associations communales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de cette parcelle par la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- accepte la proposition de Monsieur le Maire
- confirme le prix d'acquisition à 2 500 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir considérant que les frais d'acquisition sont à la charge de la commune.

OBJET : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier.

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéas 1 et 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents contractuels, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à des accroissement saisonniers ou temporaires d'activité.

D'autre part, aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant le surcroît de travail au groupe scolaire en raison des travaux à prévoir pour cet été et à la mairie pour l'archivage des documents, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour des besoins occasionnels, des agents contractuels pour exercer des fonctions de :

- 1 Agent d'entretien pour le mois de juillet 2018 – durée hebdomadaire 23 h
- 1 Adjoint administratif pour la période du 9 juillet 2018 au 31 août 2018 – durée hebdomadaire : 20/35°.

Le conseil municipal, vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéas 1 et 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée précitée, et pour faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité, des agents
- DIT que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités,
- DIT que la rémunération de ces agents contractuels s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades occupés
- AUTORISE en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutement et renouvellements éventuels et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents contractuels sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Séance du 12 Septembre 2018

OBJET : Demande de concours au Conseil Départemental : Fonds Cantal Innovation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet sommaire de l'Aménagement de voies douces établi par le Cabinet

SAUNAL-CROS concernant la liaison « Naucelles – Reilhac » (bordure RD 922) emplacement réservé n°6 au PLU de Naucelles.

Monsieur le Maire indique que ce dossier est éligible au Fonds Cantal Innovation dont l'appel à projet a été lancé par le Conseil Départemental dans le but de conforter notamment l'activité économique et de service dans les « Centres bourgs ».

Cette liaison permettra de rendre plus accessibles les commerces et services présents au bourg de NAUCELLES aux résidents de REILHAC et des quatre chemins également.

Monsieur le Maire précise que la commune de REILHAC apportera un concours financier à la réalisation de ce projet dont le montant des travaux s'élève à 61 347,38 € H.T.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cet avant-projet et charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental pour l'obtention d'un soutien au plus haut niveau dans le cadre du Fonds Cantal Innovation.

OBJET : Point sur la rentrée scolaire 2018.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'effectif scolaire à la rentrée de Septembre 2018 soit

- Marianne REALLON : 16 en CM2 - 7 en CM1 : 23 élèves
- Fabienne TEIL : 11 en CE2 - 7 en CE1 : 18 élèves
- Karine GOMEZ : 11 CP - 7 GS. : 18 élèves
- Christelle SOULIE : 7 MS - 8 PS et TPS : 17 élèves

Soit un effectif de 76 élèves.

Le rythme scolaire n'a pas été modifié et reste sur 4 jours ½ suite à l'avis émis par le Conseil d'Ecole.

OBJET : Participation financière pour acquisition de matériel pour équipement du Centre Social.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les nouveaux locaux du Centre Social à Naucelles sont en voie de finition et que le déménagement de REILHAC vers NAUCELLES est prévu d'ici la fin de l'année.

Suite au dernier comité de pilotage des Maires, il a été convenu de participer pour l'équipement des nouveaux locaux. Cette participation sera déduite l'an prochain si le Centre Social peut prétendre à un financement.

Le cout total à prévoir est de 30 000 € répartis au prorata du nombre d'habitants entre les communes adhérentes au Centre Social soit pour REILHAC la somme de 6 384,47 € qui représente 21.28 %.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur cette participation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de participer sur la base établie et s'engage à inscrire par DM cette somme au budget 2018.

Autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

OBJET : Adhésion au dispositif de l'Etat concernant les Contrats Emploi Compétence.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune adhère au dispositif mis en place par l'Etat concernant les nouveaux contrats Aides : les Contrats Emploi Compétence avec obligation pour le personnel recruté de suivre une formation.

A ce jour, 5 personnes sont recrutées selon ce dispositif, à la voirie, à l'école et à la mairie. En contrepartie de l'aide de l'Etat, la commune prend en charge la formation qui est mise en place avec l'aide des structures POLE EMPLOI – MISSION LOCALE qui orientent le personnel recruté vers un retour à l'emploi.

Activité Municipale

Au fil des réunions du Conseil Municipal

Les personnes recrutées répondent aux exigences formulées les postes à pourvoir soit pour assurer les fonctions d'ATSEM et TAP (le CAP petite enfance ou BAFA) ou pour le secrétariat de mairie (BAC).

OBJET : Approbation de la charte personnel communal au groupe scolaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de charte destinée à clarifier le rôle de chacun des intervenants au sein du groupe scolaire.

Ce projet de charte, élaboré par la commission scolaire, a été présenté au Personnel communal concerné et tient compte :

- des mesures de sécurité imposées par les services de l'Etat,
- des observations formulées par l'équipe enseignante, les parents, le personnel
- et des situations qui se sont présentées ou qui pourraient l'être au cours de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance de la charte, approuve à l'unanimité celle-ci.

Une fiche retraçant une « journée type » avec les responsabilités de chacun suivant les horaires a été transmise à tous les parents d'élèves dans le dossier scolaire en début d'année.

OBJET : Point sur les travaux au groupe scolaire : attribution des marchés et planning des travaux

Suite à la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 Juin 2018 pour l'ouverture des plis.

Après analyse par le Maître d'œuvre et délai à respecter pour information aux entreprises non retenues, les entreprises les mieux-disantes sont :

Aurillac, le 30 juillet 2018

Entreprises	N°	Intitulés de lots	Montant H.T.
	1	DESAMANTAGE	lot instructeur
SAS COSTA FERREIRA	2	DEBOUT OMB OMB-OUVRE	6 190,66
SASU CREA SOIS	3	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	55 600,00
SASU CREA SOIS	4	MENUISERIES EXTERIEURES INTERIEURES BOIS	12 000,00
SARL TS HABITAT	5	CLOISONS BECHES FAUX-PLAFONDS	12 344,85
SARL SAUREV	6	REVETEMENTS DE SOLS	12 843,00
Pe WALST	8	PLUMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE GAZ - VENTILATION	57 940,00
SAS JSC	9	ELECTRICITE	17 918,95
MONTANT TOTAL H.T.....			193 296,46
T.V.A. 20,00 %.....			38 045,83
MONTANT TOTAL T.T.C.....			231 342,29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le choix de la commission d'appel d'offres et approuve la proposition de planning jointe en annexe.

OBJET : Renouvellement des lampes à vapeur de mercure - 2^e tranche.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total H.T. de l'opération s'élève à 10 725,32 €

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant H.T. de l'opération, soit :

- 1^{er} versement de 2 681,33 € à la commande des travaux
- 2^e versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du syndicat.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet et inscrit ces dépenses au budget.

OBJET : Convention de mise d'accompagnement du maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de convention entre la commune et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Cantal concernant une réflexion sur les déplacements dans le bourg de REILHAC en lien avec les différents quartiers et pôle d'aménagement avec l'ouverture de nouvelles voies en lien avec la commune voisine NAUCELLES.

Cette mission se déroulerait en deux étapes : Une analyse du contexte avec la réalisation d'un diagnostic des potentialités et des besoins sur les modes de déplacements dans la commune et sur les opportunités de cheminements à créer ; la deuxième consiste en l'apport à la commune par le CAUE d'outils d'aide à la décision.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 500 € au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE et sera effectué en deux versements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Accepte cette proposition de convention

Autorise Monsieur le Maire à la signer

Dit que les crédits seront inscrits au budget par décision modificative.

OBJET : Acquisition d'une tondeuse autoportée faucheuse ETSIA ATTILA SKF

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition des cités cantaliennes de l'automne, gestionnaire de la résidence les prés verts à REILHAC concernant la cession à la commune d'une tondeuse autoportée ETSIA ATTILA SKF marque KAWASAKI en compensation de prestations effectuées à la résidence les prés verts et de la prise en charge des frais de réparation qui s'élèvent à 1 372,49 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE cette proposition

- S'ENGAGE à inscrire par virement de crédits la somme nécessaire à l'article 2158.

Séance du 4 décembre 2018

OBJET : cession de terrain pour régularisation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la réception du certificat d'urbanisme informatif n° 015 160 18 A 0026 déposé le 27/10/2018 par le notaire chargé de la vente d'un ensemble de parcelle dont la parcelle bâtie cadastrée AH n° 44 située 4, allée de Messac, il s'est avéré que la terrasse de la maison d'habitation empiétait sur la parcelle AH n° 116 appartenant à la commune.

Après contact avec le notaire et les propriétaires, il y aurait lieu de procéder à la vente de cette emprise de terrain (environ 14 m²) pour régulariser cette situation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix à 1 € sachant que tous les frais afférents à la vente sont pris en charge par les nouveaux acquéreurs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Au fil des réunions du Conseil Municipal

OBJET : Point sur les travaux d'aménagement d'accès à deux lots à bâtir propriété SEMETEYS à Brousse.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux cités en objet sont terminés.

Etaient inscrits au budget primitif 2018, les travaux d'Adduction d'Eau Potable réalisés par la CABA pour un cout de 6 000 € et les travaux d'extension Basse Tension dont l'étude avait été réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie pour un coût de 1 170 € pour la commune.

Une taxe d'aménagement sectorielle a été mise en place pour ces travaux.

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires, décaissement et évacuation et apport de GNT sur 80 ml et placette pour un montant de 8 865 € H.T. et une extension supplémentaire pour la BT sur 28 m à 18 € soit un montant de 504 €

Le coût total de ces travaux s'élève donc à 16 539 € H.T.

OBJET : Point sur les travaux au groupe scolaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux au groupe scolaire ont débuté conformément au planning.

Les travaux réalisés à ce jour sont le remplacement de la chaudière fioul par la chaudière gaz, la pose de plafonds coupe-feu dans le couloir de l'école, la bibliothèque et la salle de sieste, le remplacement des fenêtres et portes bois.

Le lot 1 (désamiantage) n'ayant pas été attribué car infructueux à la première consultation, une nouvelle consultation a eu lieu en novembre 2018 avec date limite de dépôt le 27 Novembre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 décembre pour ouverture des plis (6 entreprises ont répondu). Le choix de l'entreprise retenue sera fait après analyse des offres par le Maître d'œuvre.

Les travaux devraient être réalisés en deux phases pendant les prochaines vacances scolaires. Considérant les travaux supplémentaires et ceux qui ont été annulés, un point financier sera réalisé par le maître d'œuvre dès que l'entreprise de désamiantage aura été retenue.

OBJET : Travaux d'extension d'Eclairage Public : REILHAGUET et LAGARDE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux études concernant l'extension de l'Eclairage Public sur le secteur de Lagarde et de Reilhaguet.

Ces travaux pouvant être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal, le montant total HT pour Reilhaguet s'élève à 611,01 € et 10 037,19 € pour Lagarde.

Le cout pour la commune reviendrait à 50 % soit 305,51 € et 5 018,60 €

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 7 novembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % H.T. de l'opération soit

- Pour REILHAGUET : 1 versement au décompte des travaux
- Pour LAGARDE : 1 versement de 2 509,30 € à la commande des travaux et un deuxième versement au décompte de travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution en application des règles de Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- 1 - de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- 2 - d'autoriser Monsieur le Maire à verser les fonds de concours
- 3 - de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

OBJET : Nouveaux horaires de la garderie scolaire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la demande de plusieurs parents d'élèves concernant la modification des horaires de garderie, un sondage a été réalisé auprès de tous les parents.

Considérant les réponses recueillies, Monsieur le Maire propose une extension des horaires de garderie comme suit :

- le matin : à partir de 7 h

- le soir : jusqu'à 19 h

En accord avec le personnel assurant la garderie, l'emploi du temps sera modifié mais la durée hebdomadaire des deux agents concernés n'en sera pas modifiée.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

Accepte d'assurer la garderie le matin à partir de 7 h et le soir jusqu'à 19 h.

Décide de mettre en place ces nouveaux horaires à titre expérimental dès le mois de janvier 2019.

Confirme le tarif horaire à 1,50 €.

OBJET : Transfert de l'emprunt de 131 000 € (financement MAPAD)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à une réunion avec les Cités Cantaliennes de l'Automne, il a été évoqué l'emprunt complémentaire de 131 000 € qui avait été nécessaire au financement de la résidence les prés verts, emprunt réalisé auprès du Crédit Agricole Centre France en décembre 2012 (Contrat n° 704839)

La prise en charge de cet emprunt par les Cités Cantaliennes devait être actée par un avenant qui n'a pas été signé considérant les modifications intervenues au niveau de la direction générale des cités Cantaliennes (CCA).

En 2018, le capital restant dû représente la somme de 87 177,16 €.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'accord des CCA pour la prise en charge de cet emprunt et propose donc le transfert de cet emprunt aux CCA.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Accepte la proposition de Monsieur le Maire

Et l'autorise à signer les documents nécessaires au transfert de cet emprunt.

OBJET : Décision modificative budgétaire : virement de crédits.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte d'effectuer des virements de crédits après l'inscription des travaux complémentaires au lotissement SEMETEYS et l'acquisition de la tondeuse autoportée.

OBJET : Approbation des rapports annuels sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement - Année 2017

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le rapport sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017 élaborés par les services de la CABA, gestionnaire de ces services ont été reçus en mairie pour présentation au Conseil Municipal.

Après l'exposé des principales données de ces rapports par Ginette APCHIN et Christiane SOUBRIER, Monsieur le Maire précise que ceux-ci sont à la disposition du public et consultables en mairie.

OBJET : Réalisation de l'emprunt prévu au budget.

Après examen des propositions reçues, le contrat de prêt a été signé auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 200 000 € sur une durée de 15 ans à un taux de 1,55 %.

Activité Municipale

Travaux

Enrochement chemin d'Esclauzels



Construction plateforme multi-activités



Activité Municipale

Travaux



Réfection toiture
vestiaire foot



Travaux groupe scolaire



Travaux en régie :
consolidation mur du chemin du Picali



Coupe des arbres au bois du Calvaire

Par suite de la demande de certains riverains craignant, à juste titre, la chute de ces grands chênes durant un de ces coups de vent de plus en plus fréquents (comme en 2017 à Capelle) et les conséquences qui pourraient en découler, la municipalité a pris la décision de sécuriser le secteur concerné.



Après consultation d'une entreprise spécialisée, le Maire et son conseil ont opté pour une coupe raisonnée des plus grands arbres qui représentaient une menace.

C'est ainsi que les troncs ont été conservés pour permettre au feuillage de se développer à nouveau afin de ne pas dénaturer ce bois qui est l'identité même de notre village.

En effet, ce bois, propriété de la commune depuis plusieurs années maintenant, est classé pour justement éviter un déboisement excessif.



*Les travaux en régie sont réalisés
par les employés communaux,
Laurent, Hervé et Gérard.*

Merci à eux pour leur sérieux et leur travail.

Fuel - Gazoil - Fuel Hiver

livraison de gaz a domicile

S.A.R.L.

GIBERT

Ouvert

6 jours / 7

15250 JUSSAC

Tél.: **04 71 46 65 14** Fax. répondeur : **04 71 46 69 64**



Fleurs & Sentiments

Votre fleuriste jour après jour

11, avenue de la République
15000 AURILLAC - Tél.: 04 71 64 60 00

Carré Montplain
48 avenue du Lioran 15100 Saint-Flour
Tél.: 04 71 20 88 54

100 avenue Charles de Gaulle
15000 AURILLAC - Tél.: 04 71 48 36 56

5 boulevard Pasteur - 63500 ISSOIRE
Tél.: 04 73 54 96 92

Laurent HOSTIER
Architecte D.P.L.G.

92 rue de Marmiesse
15000 AURILLAC
Tél.: 04 71 48 78 20
Fax: 04 71 48 41 48
hostier@architecture-cantal.com

Atelier

Site-Architecture

Architecture

Décoration d'intérieur

paylage



HYBRIDE

B 50 % DU TEMPS DE TRAJET EN ELECTRIQUE™

UN PROGRAMME SAUVEVEILLANCE PARTICULIERMENT AVANCE. UN CONDUCTEUR, UN MOTEUR ET UN TANK EN UN SEUL.



NE SE BRANCHE PAS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Définir ensemble des règles communes

Lancée en 2016 par la CABA, l'élaboration du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat) repose sur une **large concertation** : d'une part **avec les élus et les partenaires institutionnels** consultés à chaque étape du projet, et d'autre part **avec les habitants**, notamment au travers des registres déposés en mairie et des réunions publiques organisées en différents secteurs.



Ce nouveau document d'urbanisme a vocation à **maîtriser l'étalement urbain afin de préserver notre territoire**. En effet, tous les 5 à 7 ans en France, une superficie agricole équivalente à un département disparaît du fait de l'urbanisation (sur Aurillac/Arpajon, la zone urbaine s'étendait sur environ 4,5 km² en 1969, 9,7 km² en 1989, 12 km² en 2009). Face à ce constat, la Loi impose une modération de la consommation foncière, traduite via des objectifs chiffrés par le SCoT BACC : sur 2020-2030, la consommation maximale sur la CABA devra être de 220 ha pour 2 768 logements (contre 280 ha par 2 495 nouveaux logements entre 2005 et 2015).

En 2017, la CABA avait finalisé le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui définit les orientations retenues par les élus des 25 communes pour le développement du Bassin d'Aurillac. Pour traduire ces orientations stratégiques dans les documents réglementant l'occupation des sols, **de nouveaux ateliers associant techniciens et élus communautaires et municipaux ont permis en 2018 d'établir des zonages et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**, futurs documents de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Zonage

Le **règlement graphique**, ou zonage, doit permettre aux occupations urbaines, agricoles et naturelles de cohabiter dans les meilleures conditions. Il se décline ainsi dans le futur PLUi-H :

Zone urbaine (U) - 3 683 hectares

Construction possible si conforme au règlement

Zone à urbaniser (AU) - 239 ha

Construction possible si conforme à l'OAP (cf. ci- après)

Zone agricole (A) - 28 766 ha

Constructions agricoles seules autorisées

Zone naturelle et forestière (N) - 16 796 ha

En partie inconstructible pour préserver l'environnement

Il est complété par un **règlement écrit compilant l'ensemble des règles d'occupation de chaque zone**.

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Sur les zones AU (qui présentent des enjeux forts de développement) ont été définies environ 80 **OAP, schémas d'aménagement** qui matérialisent les grands objectifs de développement de ces zones.

Volet habitat

Fin 2018 a notamment été finalisé le volet Habitat du PLUi-H, dont les objectifs sont de répondre aux besoins en logements, d'améliorer le parc existant et de favoriser la mixité sociale. Un **Programme d'Orientations et d'Actions (POA)** décline les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs au travers de fiches-actions.

Le document arrêté

Après le vote de l'arrêté du PLUi-H par le Conseil Communautaire, il sera soumis en 2019 à l'avis des personnes publiques associées, puis une enquête publique sera lancée. Il sera complété suite aux dernières observations, avant approbation par le Conseil Communautaire pour une entrée en vigueur en 2020. Jusqu'à cette date, les documents d'urbanisme actuels continuent de s'appliquer et les démarches sont inchangées pour les habitants. Les dossiers sont à déposer en mairie.

Plus de renseignements : www.caba.fr/plui

Service Urbanisme : 04 71 46 86 30

Vous avez un projet d'urbanisme

Permanence des adjoints à l'urbanisme et aux travaux les mardis de 14 h à 15 h ou sur rendez-vous les autres jours.

Le dépôt des dossiers de demande d'urbanisme se fait à la mairie.

Vous souhaitez des renseignements pour la réalisation d'un projet d'urbanisme. Vous pouvez appeler la CABA – Service Urbanisme 04 71 45 60 14 – ou vous rendre aux Permanences 17 place de la Paix à AURILLAC : les mardis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Les jeudis de 8 h 30 à 12 h. Sur rdv les autres jours.

Votre projet se situe dans le périmètre de protection des Monuments Historiques, vous pouvez vous renseigner au préalable à ABF au 90, avenue de la République à AURILLAC – tél : 04 71 45 59 10.

Environnement

Le réchauffement climatique est bien une réalité



CLIMAT : l'année 2018 a été l'une des plus chaudes de l'histoire.

ENVIRONNEMENT : l'année 2018 a bien été la quatrième la plus chaude. La température moyenne a dépassé d'environ 1°C la moyenne de l'époque préindustrielle, a indiqué l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

NOTRE PLANÈTE EST FRAGILE : PROTÉGEONS-LA !



Réglementation concernant les distances de plantations... : se conformer au règlement du document d'urbanisme de la commune



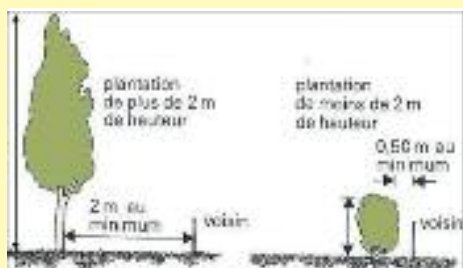
Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut, ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes.

Pour éviter les conflits de voisinage, le Code civil impose en fonction des distances de plantation par rapport aux fonds (terrain) voisins, certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haie séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin, voire même que l'arbre endommage la clôture en cas de chute.

Si le règlement d'urbanisme de la commune ou encore un règlement de copropriété ou de lotissement ne prévoient pas de réglementation, voici celle qui s'applique :

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette distance est de :

- 2 mètres de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres ;
- 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.



Ecole Auguste Bancharel



Horaires :

Matin : 8 h 30 / 11 h 30

Après-midi : 13 h 15 / 15 h 30

L'école fonctionne sur quatre jours et demi : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.



Cathy SERIEYS, Claudine LAJARRIGE et Marie CROCHEPEYRE s'occupent de la fabrication des repas et de leur distribution.



Personnel enseignant :

Christelle SOULIE : classe de PS/MS : 17 élèves

Karine GOMEZ : classe de GS/CP : 18 élèves

Fabienne TEIL : classe de CE1/2 : 19 élèves

Marianne REALLON : classe de CM1/2 : 23 élèves

Personnel communal :

Laetitia MALLET : ATSEM

Virginie CAPEL : ATSEM

Cathy SERIEYS et Claudine LAJARRIGE assurent le service de garderie.



Ecole Auguste Bancharel

Pour l'année 2018/2019, l'école a un effectif de 77 élèves. Une rentrée pour les TPS est effectuée à la rentrée des vacances de Pâques.

Cette année, l'école favorisera le renforcement de la maîtrise de la langue. Différentes activités autour de la langue en productions d'écrits et en lecture seront proposées (rallye orthographe, création de chansons)

L'accès à la culture est un axe de travail grâce à la mise en place d'une chorale durant les activités pédagogiques complémentaires, à la participation à divers spectacles (Jeunesses musicales de France, contes de Noël, école et cinéma), et la présentation d'une exposition d'arts visuels et la création de danses. Les enseignantes mettent en place des décloisonnements en arts et en musique pour les petites classes.



Toutes les classes présenteront un spectacle lors de la fête de fin d'année.

L'école participe à des regroupements sportifs (athlétisme, cross, course d'orientation) et se rend à la piscine d'Aurillac le mardi du 25 mars au 14 juin 2019.

Une classe de découverte est organisée du 7 au 8 mars 2019 au centre de Montignac en Dordogne et sera axée sur la Préhistoire.

Les enfants ont participé à la commémoration du Centenaire de la Première Guerre Mondiale le 11 novembre 2018.



Un emploi civique : Morgane PUECH a été recrutée et intervient dans les classes pour l'organisation de différents ateliers dans les classes et la participation à des sorties.

TEIL Fabienne
Directrice de l'école.

Ecole Auguste Bancharel



Classe de mer au Grau d'Agde dans l'Hérault du 27 au 29 juin 2018

Il est 7 heures ce matin du 27 juin et les enfants sont impatients de monter dans le bus direction la mer, au centre « Le Causse » dans l'Hérault.



Cette classe de mer a été l'occasion pour les GS/CP et CM de Reilhac de découvrir un environnement marin (faune, flore, paysage côtier) et d'expérimenter la vie en collectivité (2 nuitées).



Ecole Auguste Bancharel



Cette expérience enrichissante a permis aux enfants de resserrer les liens de camaraderie et de découvrir les enseignantes, parents accompagnateurs(trices) sous un autre visage dans un cadre très agréable.



Tous, sont rentrés ravis de ce petit séjour découverte et en garderont un excellent souvenir.



Merci à Karine GOMEZ et Marianne REALLON, enseignantes, pour leur participation à la réalisation de cet article.

Les TAP à Reilhac



Les Temps d'Activités Péri-scolaires sont gratuits et non obligatoires. Par délégation des conseils municipaux, ils sont organisés par le centre social dans les communes de la vallée de l'Authre, afin de mutualiser les moyens.

Ils s'adressent aux enfants dès leur scolarisation jusqu'à leur sortie en primaire.

Ils ont pour but d'amener les enfants à découvrir des activités variées autour du "Mieux vivre ensemble" et à "l'accès à la culture". Les activités changent à chaque vacance et sont orientées autour de thèmes.

Les actualités pour l'année 2018/2019 à REILHAC.

Les TAP se déroulent les lundis et mardis de 15 h 30 à 17 h 00.

Ils débuteront la semaine du 17 septembre 2018.



Ils sont encadrés par une équipe qualifiée :

- Coordinatrice des TAP : Marion ROQUES
- Référent des TAP à l'école : Léo MARTIAL
- Personnel communal : Virginie CAPEL, Marie CROCHEPEYRE, Laetitia MALLET, Mélanie CORONA
- Animateurs du centre social : Yohann ALRIVIE, Jeanine AMBERT, Léo MARTIAL
- Des intervenants extérieurs : Adèle LABONNE, éducatrice spécialisée en libéral
- Des bénévoles en binômes avec les animateurs : Daniel BLANDIN et Simone LEYBROS



L'administratif

Afin que votre enfant puisse bénéficier des TAP, une inscription est nécessaire. Les bulletins d'inscriptions seront distribués dès la rentrée, et à retourner avant le 7 septembre.

CONTACT : Marion ROQUES
coordinationtap.csiva@orange.fr 04.71.47.24.10

Les TAP à Reilhac



SARL LESMARIE



Chauffage - Sanitaire
Énergies Renouvelables
VMC- Climatisation - S.A.V.

**4, Impasse Antoine FERRADOU
15 310 SAINT CERNIN**

TEL : 04 71 47 68 61

FAX : 04 71 47 62 07

Mail : lesmarie.victor@wanadoo.fr

SIRET : 810 559 914 00017

**TOUT FAIRE
MATERIAUX**

**GAGNEZ
EN SAVOIR-FAIRE**

Multi Matériaux



**Les Quatre-Chemins
15000 AURILLAC**

Tél. 04 71 48 33 67

La CABA au service des habitants de Reilhac

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac gère des dossiers structurants et des grands services publics du quotidien. Voici un panorama des principales actions réalisées sur votre commune en 2018.



Eau

- 519 abonnés (dont 1 nouveau raccordement), pour 49 310 m³ consommés (+ 2,4% par rapport à 2017)
- 36 interventions chez les particuliers (réparations avant compteur, renouvellements de compteurs équipés d'un module radio pour la relève à distance)

Assainissement

- 381 abonnés au réseau collectif
- 92 foyers équipés d'un système d'assainissement non collectif (ANC)
- 4 dossiers instruits pour des systèmes d'ANC (1 permis de construire, 3 contrôles dans le cadre de ventes)

Etudes / Travaux d'eau et d'assainissement

- Village de Brousse : étude et travaux réalisés pour extension du réseau d'eau potable par la CABA, et extension

des réseaux secs par la commune avec mise en place d'une Taxe d'Aménagement Sectorielle (CABA : 6 000 € / SDE 15 : 1 170 €)

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau, de son réseau privé et du contrôle de sa consommation. Infos, conseils : régie de l'eau, 04 71 46 86 38 / SPANC, 04 71 46 87 38 / urgence, 04 71 46 48 60.

Environnement

- 5 Points d'Apport Volontaire (emballages, journaux/magazines, verre) à la salle polyvalente, aux ponts de Récoulet et de Brousse et aux lieux-dits de Lasplagne et Lagarde.
- 48 participants à l'opération « compostage individuel » (mise à disposition de composteurs en bois, accompagnement dans la démarche)
- 7 animations « tri sélectif » réalisées auprès des CM1/CM2 et 1 auprès de la grande section maternelle par le pôle Animation du service Environnement

- accès aux déchetteries de l'Yser (Aurillac) et des Quatre-Chemins (Naucelles) gratuit pour les particuliers
Une question sur le tri ? Consultez le site www.caba.fr ou la réglette du tri réalisée par la CABA.
Service Environnement : 04 71 46 86 30.

Transports

- liaison Reilhac – Aurillac par la ligne A (régulière ou en Transport A la Demande)
- 31 abonnés annuels au réseau de bus domiciliés sur la commune
Stabus, 3 av. Gambetta à Aurillac, 04 71 48 53 00,
www.stabus.fr

Urbanisme & Habitat

- 29 autorisations d'urbanisme instruites par le service ADS (14 déclarations préalables, 8 permis de construire, 5 certificats d'urbanisme opérationnels, 2 permis d'aménager)
- 2 dossiers enregistrés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH – rens. SOLIHA Cantal, 04 71 48 32 00)
- élaboration du PLUi-H (en 2019, participez à l'enquête publique)
Service Urbanisme : 17 place de la Paix, 15000 Aurillac - 04 71 45 60 14 - plui@caba.fr - permanences mardi de 8 h 30

à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, jeudi de 8 h 30 à 12 h, sur rdv les autres jours. Documents d'urbanisme consultables sur www.caba.fr

Grands équipements

Médiathèque (gratuit pour les habitants de la CABA), Centre Aquatique, Stades Jean-Alric et Marie-José Pérec, Prisme, Aéroport, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Chaudron, Parapluie, Rocher de Carlat... : retrouvez toute l'actu des grands équipements de la CABA sur le site www.caba.fr.

Tourisme

- 1 hébergement (meublé de tourisme) recensé par l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac

Contact CABA

Accueil : 3 place des Carmes, 04 71 46 86 30

Urgence Eau/Assainissement (hors heures de bureau) : 04 71 46 48 60

Site web : www.caba.fr

Page facebook : www.facebook.com/caba.official

La tarification solidaire pour Tous*
(*calculé selon le revenu fiscal de référence)

Vous utilisez les transports en commun mis en place par la CABA, votre revenu fiscal de référence de votre foyer est inférieur à :

- 15 000 € pour une personne seule
- 18 240 € pour un foyer de 2 personnes
- 22 080 € pour un foyer de trois personnes
- 25 920 € pour un foyer de quatre personnes
- 31 200 € pour un foyer de cinq personnes

Vous pouvez prétendre à un tarif réduit

(Selon la situation de l'utilisateur, le prix de son abonnement peut varier de 2 €/mois à 17 €/mois).

Pour en bénéficier, rendez-vous dans votre mairie avec votre avis d'imposition ou de non-imposition.

EHPAD les Prés Verts



LE SAVIEZ-VOUS ?

La gestion de la résidence des Prés Verts c'est plus de 50 personnes qui interviennent à travers plus de 20 métiers différents. Plus qu'un organigramme nous vous présentons l'ensemble de ces métiers qui s'organise autour de la journée d'un résident.

AUTOUR DU RÉSIDENT :

5 métiers sont consacrés à l'environnement proche du résident :

- **Les Agents de Services Polyvalents** sont en charge de la propreté et de l'hygiène des locaux. Ils assurent le service des repas (petit déjeuner dans la chambre, déjeuner et dîner dans le restaurant). 10 agents se relaient pour assurer un service 7 jours sur 7. Le mot polyvalent n'est pas vain car ils participent aux autres activités tant envers le résident (accompagnement aux gestes de la vie quotidienne) qu'envers les autres équipes (cuisines et lingerie) afin d'assurer un service de qualité.
- **Les aides-soignantes et AMP** : sont en charge de l'hygiène des résidents et de l'aide aux gestes quotidiens (aide au lever, déplacements, toilettes, aide aux repas, continence, ...). 14 personnes se relaient pour veiller sur les résidents pendant la journée et 4 personnes assurent la surveillance de nuit.
- **Trois IDE** assurent le suivi paramédical :

- La **prise en charge paramédicale** avec la distribution des médicaments, la mise en place des protocoles de soins, la prise de rendez-vous avec le personnel médical ou para médical (médecin traitant, spécialiste, kiné, pédicure, radiologue...) ainsi que les soins techniques et relationnels avec le patient.
- La **logistique** avec l'achat ou la location de matériel de confort, la gestion des consommables de l'infirmierie et de la pharmacie.
- La **veille médicale** autour de nouvelles techniques de soins, la pharmacovigilance...
- La **formation** et l'accueil des stagiaires.

Elles renseignent les familles sur l'état de santé de leur parent et assurent le lien avec le médecin de famille.

L'ensemble de ces équipes est encadré par l'**ide Coordinateur** et par le **médecin coordonnateur** qui contribuent à la qualité de la prise en charge gériatrique des personnes âgées dépendantes en favorisant la coordination des actions et des soins entre les différents professionnels de santé (salariés ou libéraux) appelés à intervenir auprès des résidents.

Cette équipe est également appuyée par l'intervention d'une **Ergothérapeute** et d'une **Psychologue**.

Deux animatrices font partie intégrante du projet de vie en maison de retraite, au même titre que tous les autres services et les prestations médicales ou hôtelières.

EHPAD Les Prés Verts



Les objectifs de l'équipe d'animation en maison de retraite sont multiples :

- assurer le bien-être des résidents,
- intégrer les nouveaux pensionnaires,
- maintenir et développer le lien social,
- offrir un support de relation avec le reste du personnel,
- favoriser les relations intergénérationnelles,
- stimuler les capacités et maintenir l'autonomie,
- ouvrir le résident vers l'extérieur,
- favoriser la communication avec les familles,
- lutter contre l'isolement social et affectif.

AU SERVICE DU RÉSIDENT :

- **Deux cuisiniers** assurent la préparation, dans l'établissement, d'une cuisine traditionnelle et familiale.

Les menus sont établis avec les résidents au sein d'une commission.

- **Une secrétaire hôtesse d'accueil**, dans un rôle également très polyvalent, assure l'accueil des résidents, des familles et gère la partie administrative de la résidence.
- **Une lingère** s'occupe du linge des résidents sur place et des relations avec l'ESAT d'Anjony pour le traitement du linge plat (draps et tenues du personnel).
- **Un agent d'entretien** s'occupe de l'entretien général du bâtiment et veille à la sécurité. Il assure les petits dépannages au service des résidents.

Toutes les équipes sont animées et dirigées par **une Directrice** qui est responsable de la gestion de l'établissement. Elle est appuyée dans ses nombreuses missions par une équipe de 12 personnes qui travaillent au siège sur les fonctions support (**ressources humaines, comptabilité, finances, qualité, médico-sociale**)

DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS :

De nombreux intervenants extérieurs contribuent également à l'accompagnement des résidents des Prés verts : Kinés, Ostéos, coiffeuses, manucures, podologues...

Et surtout l'association, très dynamique, constituée par l'amicale de l'établissement où nous retrouvons de nombreuses familles qui enrichissent largement l'animation de notre résidence ainsi que les services de la mairie qui participent régulièrement à la vie de l'établissement.

Voilà la liste non exhaustive des différentes personnes qui interviennent sur des métiers parfois bien différents mais avec un sentiment commun : « Nous exerçons un métier difficile certes mais d'une grande richesse qui nous nourrit chaque jour grâce à nos résidents qui nous apportent également beaucoup ».

La résidence des Prés verts se sent particulièrement intégrée dans la vie de la cité.





Thé dansant de l'AGV



Tournoi futsal

Ça s'est à Reilhac



Carnaval de l'APE



Rando des Prés Verts

Apéritif de la municipalité pour la fête



Les récompenses pour la course



futsal GVA



12^e rencontre du tilleul Reilhacois et ETSAT

t passé en 2018!



Concours au Club Canin



Fête de l'école 23 juin 2018



Soirée conviviale municipalité
et personnel communal



course cycliste



Arrivée du Père Noël

Nouveaux habitants à Reilhac



REILHAC accueille ses nouveaux habitants.

Jean-Pierre PICARD et son conseil municipal avaient choisi la date du 23 novembre pour accueillir les nouveaux habitants de la commune.

C'est dans la salle communale, en présence des représentants du milieu associatif et du personnel communal, que Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue aux nouveaux reilhacois et de poursuivre : « Vous avez fait le choix de venir vivre à REILHAC. C'est donc un plaisir pour moi et mon conseil municipal de vous y accueillir. Cette commune est désormais la vôtre ».

Grâce à des projets maîtrisés et un environnement protégé, Reilhac est un village où il fait bon vivre avec une qualité de vie préservée.



Cette manifestation de convivialité est aussi l'occasion, pour Jean-Pierre PICARD, de présenter le milieu associatif riche de notre commune et inviter les nouveaux habitants à rejoindre ces bénévoles qui animent notre lieu de vie mais aussi les nouveaux enfants à intégrer notre école symbole d'un village qui bouge.

Monsieur le Maire a assuré les néo-reilhacois du soutien de tous les élus ainsi que du personnel communal afin de leur faciliter leur intégration dans notre belle cité et ainsi de faire de REILHAC un endroit où il fait bon vivre et propice à un épanouissement familial et personnel.

Après avoir présenté les différents équipements de la CABA mis à disposition des habitants des 25 communes qui la composent dont Reilhac, et avant de boire le verre de l'amitié, Jean Pierre PICARD a terminé son discours en précisant : « Notre rencontre d'aujourd'hui n'est qu'une première étape car, dorénavant, vous écrirez avec nous l'Histoire et l'Avenir de la commune ».

La soirée s'est prolongée dans une ambiance conviviale et chacun a pu échanger et faire plus ample connaissance.

Centre social Vallée de l'Authre



En 2018 grâce à l'ensemble de nos financeurs : les mairies, l'Europe, la région, l'Etat, la réserve parlementaire de Mme Josiane COSTE, la CAF et grâce à l'implication des habitants et du conseil d'administration nous avons pu intégrer de nouveaux locaux : permettant aux familles un accueil chaleureux et adapté.

Le centre social est un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Il organise une fonction d'accueil et d'écoute informelle des habitants et des associations. Il assure une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et organise la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

« L'année 2017 fut riche, en événements et en moments forts, qui ont permis de renforcer notre ancrage territorial auprès des habitants.

Au mois de décembre 2017, une nouvelle page s'est ouverte pour notre structure à l'occasion de la signature des marchés avec les entreprises retenues pour la construction des nouveaux locaux. Ce projet, porté par la commune de Naucelles et Logisens, devrait aboutir fin 2019. Ce bâtiment permettra de renforcer notre identité, d'être plus performant, de développer notre attractivité, de poursuivre notre ouverture vers les territoires et de maintenir les activités sur l'ensemble des communes adhérentes. En effet, ce lieu améliorera les conditions d'accueil du public, des bénévoles, des adhérents et permettra aux salariés de travailler plus sereinement.

Au cours de cette même année nous avons confirmé notre partenariat avec les centres sociaux du département en adhérant à la Fédération Nationale et en recevant, à Reilhac, la fédération départementale pour son assemblée générale. Cette instance doit permettre de poursuivre la mutualisation de certaines actions, de développer des stratégies sur le plan politique et un travail prospectif pour l'avenir de nos structures tout en respectant et préservant l'identité de chacune.



Centre social Vallée de l'Authre



Aujourd'hui, j'ai choisi de mettre en lumière une nouvelle action du Relai Petite Enfance organisée dans la salle de Teissière de Cornet. Au cours de cet après-midi hivernal, l'animatrice Laure et les assistantes maternelles engagées dans le projet CD ainsi que les parents bénévoles, ont su créer, grâce à leur prestation, une ambiance chaleureuse.

Différentes animations en direction des enfants gardés et de leurs parents ont été proposées. Pour une première, ce fut une belle réussite et un réel moment de partage entre tous les participants. Félicitations à vous toutes.

Dans les perspectives pour les mois à venir, en lien avec le projet social, je souhaiterais voir, avec le partenariat tissé, le développement d'action dirigée vers les plus fragiles.

Au niveau du personnel, comme tous les ans, des changements ont été opérés. Du fait du départ de Marie MONTARNAL (référént famille et coordinatrice TAP) nous avons recruté Marion ROQUES de formation assistante sociale. Camille MEYNIEL (animatrice ALAE, TAP et ALSH) a quitté le département alors que Juliette MEYER nous a rejoint dans le cadre d'un service civique.

Je terminerai mon propos en remerciant vivement :

- les salariés pour leur sérieux et leur enthousiasme permanent,
- les bénévoles et tous les adhérents qui font vivre et évoluer notre structure,
- les membres du CA pour leur engagement et particulièrement Andrée SARRAZIN qui me seconde au niveau du PEDT et de la Fédération départementale,
- les sept communes pour leur soutien logistique et financier,
- ainsi que la CAF, le Conseil Départemental, la DDCSPP, la CABA, la MSA, l'Europe et l'ensemble de nos partenaires. »

Pour le bureau et le Conseil d'administration

**La présidente,
Christine MARTIAL**

Concernant l'ensemble de nos activités des informations sont mises à disposition sur le site du centre social et disponible auprès des secrétaires de mairie des 7 communes.

N'hésitez pas à nous rendre visite et à nos soumettre vos projets vos envies pour notre territoire...

<http://csiva.fr/>

Horaires d'accueil du centre social :

LUNDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

MARDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

JEUDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

VENDREDI de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

centre.social.vallee.authre@wanadoo.fr



Centre social Vallée de l'Authre



NOUVEAU BÂTIMENT

C'est fin novembre que Le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'AUTHRE a fait ses cartons et ainsi quitter les locaux, mis à disposition par la mairie de REILHAC depuis la création de cette structure, et devenus aujourd'hui trop petits.

C'est donc sur la commune de NAUCELLES, proche du relai petite enfance, que le Centre Social a pris possession de ce bâtiment flambant neuf, lumineux, bien agencé, qui permettra à chacun de travailler dans les meilleures conditions.



Une soirée « porte ouverte » organisée le 14 décembre, a permis aux parents, élus, amis d'apprécier la qualité et la fonctionnalité de ces nouveaux locaux.

D'ailleurs, au cours de la visite guidée, Caroline, la directrice a souligné tout le bien qu'elle pensait de cette réalisation.

La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié au buron.

Centre Communal d'Action Sociale

Président : Jean-Pierre PICARD, Maire.

Membres élus : Ginette APCHIN - Christiane SOUBRIER - Simon BOULDOYRÉ - Jean-Claude LACOSTE

Membres nommés par arrêté municipal : Marie-Jo LABERTRANDIE – Sylvie VERNET – Sylvie DEGOUL et Yvette BERGERON.



Son rôle est :

- D'apporter son soutien aux personnes pouvant vivre un moment difficile
- De participer à des aides ponctuelles aux enfants dans leur scolarité, dans les voyages scolaires pour aider des familles disposant d'un faible quotient familial.
- De créer un lien avec les personnes âgées de la commune pour rompre un peu leur solitude en leur apportant à certains moments de l'année un peu de convivialité.

Le budget du CCAS est un budget annexe qui a pour principale recette, le versement d'une subvention du budget communal. Il intervient au niveau des aides financières après instruction des dossiers par l'assistante sociale : Madame FILIQUIER Isabelle. 04 71 46 99 63.

Adhésion de la commune :

A l'Epicerie Sociale (A.B.C) :

La commune adhère à l'EPICERIE SOCIALE qui est une association loi 1901 créée en 1999 par le CCAS d'Aurillac, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, le Secours Populaire et la Société Saint-Vincent de Paul.

EPICERIE SOCIALE

ABC (Accueil Boutique Conseil)

14, rue Méallet de Cours - Aurillac – Tél. 04 71 63 68 96

Au Secours Populaire :

La commune adhère également à l'association SECOURS POPULAIRE.

En France, le Secours populaire français intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès

aux soins, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous.

SECOURS POPULAIRE

14, rue Meallet de Cours - Aurillac

Tél. 04 71 43 67 63



Aux Restos du Cœur :

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE, AIDE A LA PERSONNE
ACCES A LA JUSTICE, DEPARTS EN VACANCES, MICRO-CREDIT...

RESTAURANTS DU COEUR D'AURILLAC
(41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52)
TEL : 04 71 63 28 05

RESTAURANTS DU COEUR DU CANTAL
(63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100)
TEL : 04 71 46 26 46

Infos

Les Mardis, tous les 15 jours,
à partir du 27 novembre

à JUSSAC de 14 h à 15 h
Salle des Activités, Allée des Pavillons

N° Appel d'Urgence : 07 67 50 68 14
les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 8h30 à 11h30

Au CLIC :

(Centre Local d'Information et de Coordination).

Les objectifs : améliorer l'information pour les personnes âgées, les retraités et leur entourage concernant le maintien à domicile, de promouvoir et de coordonner les aides et services qui peuvent contribuer à améliorer leurs conditions de vie.

Le CLIC met en relation l'ensemble des intervenants pour le maintien à domicile. Cette coordination permet de faciliter la résolution des situations complexes et/ou urgentes grâce à des interventions de proximité.

Pour tout renseignement : S'adresser au :

CCAS d'Aurillac

5, rue Eloy Chapsal

04 71 62 88 95

ou par mail ccas-clic@mairie-aurillac.fr

Centre Communal d'Action Sociale

Les moments forts de l'année :

La fête des Mères :

La traditionnelle rose a été distribuée à toutes les mamans de la commune par les membres du CCAS, le 27 mai.



ACTIONS EN DIRECTION DES AÎNÉS

Repas des Aînés :



Comme le veut la tradition maintenant, le repas des aînés s'est déroulé le 4 mars. Cette journée conviviale réunit chaque année les personnes âgées de plus de 65 ans et inscrites sur la liste électorale de la commune. Cette journée organisée à l'initiative du CCAS, sous l'égide de Monsieur le Maire permet aux personnes âgées de se retrouver pour passer un bon moment, après un repas confectionné par l'équipe du CCAS et un pas de danse orchestré par nos deux musiciens reilhacois. Merci à eux, à toute l'équipe du CCAS et à Monsieur le Maire.



Les Colis de Noël :



Le 15 décembre, toujours à pied d'œuvre, l'équipe du CCAS a arpenté les rues et hameaux de la commune pour rendre visite à nos aînés en leur offrant un colis de friandises ou une boîte de chocolats pour les personnes en établissement.

Ce colis est distribué aux personnes de plus de 70 ans, inscrites sur la liste électorale de la commune et résidant sur la commune.

Vie associative



A QUI S'ADRESSER ?

A.P.E.

Présidente : Marie-Pierre ROLLAND - Mail : marie-rolland@laposte.net

ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : Christiane SOUBRIER - Tél. 04.71.47.22.39

UNION SPORTIVE DE LA VALLEE DE L'AUTBRE (USVA)

Président : Serge LEYBROS - Tél. 4.71.47.27.85

COMITE DES FETES

Président : Maurice LABERTRANDIE - Tél. 06.43.26.38.22

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : Louis PEYRAT - Tél. 04.71.47.23.41

GROUPEMENT DE LA VALLEE DE L'AUTBRE (jeunes)

Président : GAUTHIER Fabrice - Tél. 05.85.71.85.19

LE TILLEUL REILHACOIS

Président : Jean-Michel LARION - Tél. 04.71.47.26.48

A.C.C.A

Président : Jean-Pierre PICARD - Tél. 04.71.47.21.36

AMICALE DES GUIDONS AURILLACOIS (AMIGAU)

Président : Jean GOUBERT - Tél. 06.78.37.45.61

CLUB CANIN CANTALIEN

Président : M. DANCIE - Tél. 06.79.97.79.68

LES AMIS DE BROUSSETTE

Président : Thierry FONTANILLE - Tél. 04.71.47.21.27

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE

Président : Roger PEYRAT - Tél. 04.71.46.65.45

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG

Présidente : Christiane SOUBRIER - Tél. 04.71.47.22.39

AMICALE DES PRES VERTS

Co-présidents : Stéphanie AUTESSERRE et Michel LACROIX -
Tél. 04.71.46.24.40

RETRAITE SPORTIVE DE LA VALLÉE DE L' AUTHRE

Président : Antoine SENAUD - Mail : antoine.senaud@orange.fr

NATATION PASSION

Président : Laurent SCHMUTZ - Tél. 04.71.47.21.43

HBCNRJSC (Hand Ball Club NAUCELLES REILHAC JUSSAC ST-CERNIN)

Présidente : Paméla RAYMOND - Tél. 06.89.99.24.48

ASSOCIATION DES VERGERS DE L'AUTBRE

Président : Michel MIJOLE - Tél. 04.71.46.63.40

CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L'AUTBRE

Présidente : Christine MARTIAL - Tél. 04.71.47.24.10

Le mot de l'adjoint à l'animation :

Chers Bénévoles « Merci à tous ».

Notre commune compte 18 associations ; parmi celles-ci 8 sont groupées avec d'autres communes voisines.

Un petit tour d'horizon sur l'ensemble de ces responsables bénévoles qui méritent toute notre reconnaissance.

Avec en premier le **CCAS**. Cette équipe, qui travaille bien souvent dans l'ombre, veille sur nos aînés, apporte soutien aux personnes pouvant connaître un passage difficile, décide et participe par le biais d'aides financières à certains enfants de l'école afin de leur permettre de participer aux voyages scolaires.

- **Les anciens combattants** vous convient et vous rassemblent le 8 Mai et le 11 Novembre pour une courte pensée à nos soldats « enfants de la commune Morts pour la France ».
- **Les anciens d'Algérie** nous rappellent aux souvenirs de ces moments difficiles.
- **La retraite sportive** regroupée autour de la vallée de l'Authre permet de rester toujours aussi jeune avec encore plus d'élan.
- **Les vergers de la vallée de l'Authre** où l'on apprend, de Jussac à la Contie, la taille, la greffe... Tout cela pour une meilleure cueillette de nos fruits et surtout nos très bonnes pommes.
- **AMIGAU** vous propose, chaque année, début mai, une exposition d'anciennes motos des plus attrayantes et peut même vous « promener » sur toutes les routes départementales sans se soucier des contrôles radars.
- **Association du Don de Sang Vallée de l'Authre** : grâce au sérieux travail de cette équipe, la participation aux collectes 2018 rend vraiment une belle image. Bravo aux donneurs !

- **AMICALE des Prés Verts** : toujours autant de motivation pour animer et égayer régulièrement les résidents de l'EH-PAD.



- **APE** : sorties piscines, cinéma, Noël, fête de l'école... c'est par l'investissement de certains parents chaque année que ces diverses sorties ou activités sont possibles pour tous les enfants de l'école communale.



- **Club Canin Cantalien** : déjà 29 ans ; depuis et toujours sur notre commune avec pour devise : amitié, respect et convivialité, tout en nous initiant à l'éducation de nos amis les chiens pour une vie harmonieuse.
- **ACCA** : ces passionnés de chasse accompagnés de leurs fidèles, font partie également de l'animation de notre commune.

- **Gymnastique volontaire** : à fond la forme à travers ce sport de tout âge avec deux catégories, adultes et seniors.
- **Natation passion** : Apprendre jeune ou moins jeune c'est possible avec cette nouvelle association qui propose une formation de qualité.
- **N.R.J.S.C. HAND** : autour d'un encadrement de qualité ainsi que des complexes sportifs des plus agréables et dépassant plus de 120 licenciés, l'entente ne cesse de progresser.
- **Groupement Vallée de l'Authre** : après avoir reçu le « Label FFF » : reconnaissance du sérieux et de la qualité du travail réussi ces dernières années, l'encadrement de tous ces jeunes sportifs mérite tout notre soutien et nos félicitations.
- **Les amis de Broussette** : un rendez-vous à ne pas manquer ! C'est un accueil bien chaleureux que nous réserve cette association, fin août, autour du traditionnel repas champêtre.
- **USVA** : même si nous ne sommes pas souvent sur le bord de la touche pour vous encourager, vous pouvez compter sur notre soutien habituel et je me permets de dire bravo à tout le staff pour vos brillants résultats. Bien sûr, tout cela ajouté avec la qualité de l'effectif de plus en plus jeune.



- **Tilleul Reilhacois** : soleil, soleil pour cette association qui ne cesse de progresser. En plus de la création d'une école de pétanque pour préparer l'avenir et pourquoi pas un futur petit « FAZINO » qui serait une belle récompense pour ces valeureux moniteurs, initiateurs et l'ensemble du bureau. 2018, cerise sur le gâteau avec le premier titre au club de Champions du Cantal : la doublette composée d'Isabelle CHARBONNEL et Marie-Ange ROBERT a permis au club de représenter les couleurs du Tilleul Reilhacois au Championnat de France. Félicitations mesdames.
- **Comité des Fêtes** : quelques modifications au sein du bureau suite à la démission de Serge FOUR, Président, que je tiens à remercier pour tout ce dévouement dont il a fait preuve pendant une dizaine d'années avec toujours la même motivation envers notre jeunesse. Plusieurs réunions pour décider l'avenir du comité des fêtes ont permis, avec la bonne volonté d'anciens et quelques nouveaux, que le « chantier » reprenne à la satisfaction de nos élus qui vous remercient vivement. Toute personne désirant intégrer l'équipe sera la bienvenue.

A vous tous, généreux bénévoles, que l'année 2019 vous apporte santé, bonheur et bien sûr les meilleurs succès et résultats possible autour de chaque association.

Maurice LABERTRANDIE.

Vie associative

Amicale des Parents d'Elèves



Comme chaque année, les démarches de l'Association des Parents d'Elèves (APE), ont permis aux enfants de participer à de nombreuses activités scolaires et extrascolaires.

L'équipe de l'APE s'active bénévolement pour collecter un maximum de fonds dans le but de :

- financer tout ou partie des activités, culturelles, sportives et ludiques dans le cadre scolaire
- faire bénéficier à tous les enfants de l'école de ces activités
- proposer des activités extra scolaires pour les enfants
- participer à l'animation et à la vie du village.

Dans le cadre scolaire, cette année les enfants ont bénéficié des activités suivantes :

- **Sorties piscine** : comme l'an dernier, les séances, pour les classes de GS au CM2, ont eu lieu grâce à l'intervention de l'APE pour les prestations de deux maîtres nageurs et de la mairie pour le transport.
- **Sorties cinéma** : divers courts métrages adaptés selon les niveaux.
- **Sorties Jeunesse Musicale de France**



- **Sorties au musée**
- **Cross** à Jussac
- **Regroupement athlétisme** à la Ponétie
- **Noël** : cet événement est marqué par le traditionnel repas organisé par la mairie, un spectacle à la salle polyvalente (« Les montreurs d'ombres ») et bien sûr la venue du Père Noël avec des cadeaux collectifs pour l'école et un jeu de carte par enfant offert par l'APE.
- **Sorties de fin d'année**. Les CE sont partis à Vulcania au mois de juin et ils ont aussi participé à une sortie raquettes au Lioran en compagnie des CM. Quant aux GS, CP et CM, ils sont partis en classe de mer sur 3 jours au Grau d'Agde. Les maternelles ont eu la joie de participer à une journée d'initiation aux arts du cirque au haras à Aurillac.
- L'année scolaire s'est achevée par sa traditionnelle fête de l'école. L'occasion pour les enfants de faire découvrir à leur famille les chants et chorégraphies qu'ils avaient pu apprendre au cours de l'année notamment dans le cadre de l'atelier chorale en collaboration avec Adèle COYO. Ils ont également enregistré leur propre titre « le chêne ». Les jeux animés par l'équipe de l'APE et la maquilleuse ont ravi les enfants. La journée s'est clôturée autour d'un repas convivial animé par un DJ.

Pour financer ces différentes sorties et activités, l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Reilhac organise également plusieurs manifestations réparties sur toute l'année :

- Le **Quine** annuel qui a eu lieu le dimanche 2 décembre. Cet événement reste un moment de convivialité entre les enfants, les familles et les reilhacois, le tout dans une ambiance chaleureuse.





- Le **carnaval** a été renouvelé cette année. Il a eu lieu en mars lors d'un samedi ensoleillé qui a permis aux nombreux enfants et parents déguisés de défiler dans les rues du bourg de Reilhac. En fin d'après-midi, l'homme de paille a brûlé pour laisser place au printemps. Les enfants ont pu partager un goûter offert par l'APE avant d'assister au formidable spectacle musical de Jacques BIENVENU.

Pour clôturer cette agréable journée, les parents et villageois ont pu déguster une succulente paëlla.

- Le soleil et le froid étaient au rendez-vous pour la **vente annuelle du muguet** pour laquelle les habitants réservent toujours un très bon accueil aux bénévoles de l'APE.
Un grand merci à eux.
- Enfin, les membres de l'APE ont confectionné des pâtisseries (tartes aux pommes, fraises, chocolat...), afin de les vendre lors de la **fête patronale**. Toutes les pâtisseries ont trouvé preneur ! Ce fût un moment convivial de partage avec le comité des fêtes.

Une nouvelle fois un grand merci !

A la municipalité pour son soutien financier et matériel, à l'équipe enseignante pour leur implication, aux pa-

rents, aux reilhacois, aux agents communaux, ainsi qu'aux membres actifs qui donnent beaucoup de leur temps pour faire vivre l'association et de ce fait l'**école de nos enfants**.

L'**Assemblée Générale**, pour l'année 2018-2019, s'est déroulée le 18 septembre 2018.

De nouveaux membres ont souhaité rejoindre l'équipe cette année.

Nous remercions grandement Nelly COUBETERGUE, Marie PUNA, Mélina LAFON et Pascale MARTIN pour leur implication au sein du bureau pendant de nombreuses années, ainsi que Julien SALLES et Claire MAS membres très actifs.

Composition du nouveau bureau 2018-2019 :

Présidente d'honneur : Christiane SOUBRIER

Présidente : Marie-Pierre ROLLAND

Vice-présidentes : Sandrine PAGEOT

Patricia CHAYLA

Trésorières : Sandrine VIDALAIN

Marie-Hélène SERONIE

Secrétaires : Marie ACOSTA

Agnès GRANIER

Emilie COMPIGNE

Membres actifs : Séverine MAURIOS, Sandrine FABREGUES, Claire RODRIGUES, Aurélie DABERTRAND, Aurélie PANIS, Laurent PALAT, Claire FREYTET, Nelly LEMOINE, Sylvain PECHAUD, Nelly COUBETERGUE, Mélina LAFON, Magali JOUVENTE, Pascale MARTIN

Vous pouvez nous laisser vos idées, suggestions d'animation, propositions d'amélioration... sur le mail de l'association : ape.reilhac15@gmail.com ou sur la **page facebook de l'APE**.

Nous comptons sur la participation de tous les parents et Reilhacois pour les manifestations à venir.

A TRES BIENTOT.

Le BUREAU



Vie associative

Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de Naucelles et Reilhac

L'association est affiliée à L'Union Fédérale des Anciens Combattants, ainsi qu'à la Fédération des Combattants et Prisonniers de Guerre, tant sur le plan national que départemental.

Les principales activités de l'association sont le 8 Mai et le 11 Novembre où nous invitons, les autorités des deux communes ainsi que la population et les enfants des écoles à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes de guerre morts pour la patrie.

A chacune de ces deux manifestations, après le dépôt de gerbe au monument aux morts, il revient au Maire de la commune et au Président des Anciens combattants de lire les messages du Ministre des Armées et le Message de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre. Puis, après l'appel aux Morts (enfants de la commune morts pour la France) une minute de silence est observée en leur mémoire avant la Marseillaise qui clôture ce moment de souvenir.

C'est le 5 janvier qu'avait lieu notre assemblée Générale, qui comme tous les ans, se termine par la Galette des Rois et nous trinquons, en formulant les vœux pour la nouvelle année.



Le **8 mai 2018**, après les cérémonies aux monuments aux Morts des deux communes et la messe à Reilhac, c'est, comme tous les ans, que nous nous sommes retrouvés au restaurant (le Prado) à Jussac pour le traditionnel repas de l'amitié.





Enfin le **11 novembre 2018**, date du centenaire de la fin de la première guerre Mondiale, à 10h15 avait lieu le rassemblement au Monument aux Morts de Naucelles en présence de M. le Maire Christian POULHES avec dépôt de gerbes suivi des formalités habituelles afin de commémorer le 100^e anniversaire de la fin de la Première guerre mondiale. Après la cérémonie, Monsieur le Maire a invité tous les participants à prendre une boisson chaude et à assister à une projection de quelques diapositives et manuscrits relatant les moments difficiles et cruels de cette tragédie.

A 11h a eu lieu la messe à Jussac.

A 12h, cérémonie au monument aux Morts de Reilhac suivie des formalités habituelles devant un nombre important de participants, dont les enfants de l'école qui ont chanté la Marseillaise.

Merci à toute cette jeunesse, aux enseignants, aux parents pour leur présence à cette commémoration du centenaire de la fin de la Grande Guerre.

A 13h, M. le Maire de Reilhac nous a convié à la salle polyvalente pour un succulent repas. Nous avons profité de cette journée pour fêter les cent ans de Monsieur AMBLARD, ancien combattant de Naucelles, actuellement à la maison de retraite de Reilhac qu'il a pu quitter, accompagné par ses enfants, pour participer aux festivités. A cette occasion, M. le Maire de Naucelles avait commandé un ma-



gnifique gâteau d'anniversaire à la boulangerie de Naucelles, et c'est au son de la cabrette et de l'accordéon, avec le Président comme chef d'orchestre, que nous l'avons dégusté avant de clôturer cette belle journée.



Merci aux Maires des deux communes.

Merci au personnel de la mairie et aux conseillères qui se sont dévoués pour nous accueillir, préparer le repas et faire le service.

M^{me} ALRIC est à la Maison de retraite Ste Marie à Aurillac, et M. BONHOURE à St-Joseph à Aurillac nous pensons bien à eux.

Le Président Louis PEYRAT

Composition du Bureau

PRESIDENT	M. Louis PEYRAT
VICE PRESIDENT	M. René TEULIERE
SECRETAIRE-TRESORIER	M. Noël BRUEL
PORTE DRAPEAUX	M. Albert MATHIEU, M. Pierre CALVET
POUR LES PHOTOS	M. André FREYSSINIER

Vie associative

Tilleul Reilhacois



Pour la saison 2018, l'effectif de notre club a encore progressé pour atteindre 155 licenciés et se décompose ainsi :

- section pétanque 115 licenciés dont 89 séniors, 8 juniors, 5 cadets, 6 minimes et 7 benjamins,
- section handicapés 40 licenciés.

L'année 2018 a vu notre club engagé des équipes aux divers championnats et coupes (2 équipes en championnat féminin, 1 équipe seniors vétérans, 1 équipe 55 ans et plus, 2 équipes en 1er division, 2 équipes en seconde division et pour la première fois cette saison une équipe en championnat régional féminin ; place qu'elles avaient gagnée en étant championnes du Cantal 2017).

Notre équipe de première division finit première de poules ce qui lui ouvre les portes des demies finales où elle s'incline



contre le futur champion Murat, mais gagne sa place sur le podium en battant l'équipe de Saint-Flour.

Pour les coupes, notre club était représenté par 5 équipes (2 féminines et 3 masculines). Pas de résultats significatifs cette année.

Nos féminines, en régionale, n'obtiennent qu'un match nul lors de cette épreuve mais s'enrichissent d'une expérience extraordinaire au contact d'un niveau supérieur. Bravo à elles.

Pour les championnats de ligue triplettes, doublettes, et tête-à-tête, nous qualifions 1 joueur en tête-à-tête, une doublette mixte, une doublette féminine ainsi qu'une triplette féminine.

Pour les championnats départementaux, un quart de finale triplette vétérans et doublette masculine et un huitième pour les doublettes mixtes.



Mais notre meilleur résultat vient encore de nos féminines. La doublette, composée de Marie-Ange ROBERT et Isabelle CHARBONNEL, est championne du Cantal. Ce résultat leur ouvre la porte des championnats de FRANCE qui ont eu lieu à Fréjus le 7 et 8 juillet.

Elles gagnent la 1^{ère} partie 13 à 12 contre LIDOR Sandra et GUESDON Déborah (CD Eure 27), puis perdent la 2^e 3 à 13 contre ROCHE Séverine et COURTIOL Christine (Provence Alpes Côte d'Azur). La partie de barrage a été gagnée 13 à 10 contre FRANQUIN Nathalie et BACHETTI Alexandra (CD Doubs 25). Elles se sont inclinées en 32^e de finale, 4 à 13, contre BEJI Mouna championne du monde et KOUADRI Ranya (Rhône 69).

Nos petits loups, de notre **école de pétanque**, n'étaient pas en reste. Ils participaient aux championnats du Cantal. 6 équipes nous ont représentés. Un beau résultat car notre équipe junior (composée de Mathilde et Coralie) s'incline en finale après avoir fait un magnifique parcours (A savoir que dans cette catégorie c'est la mixité qui est de rang).

Notre section **sport adapté** remporte un titre de champion d'Auvergne et vice-champion de ligue AURA. Notre triplette, catégorie CD, se qualifie pour les championnats de France à Luneville accompagnée par une doublette catégorie BC. Lors de ce championnat nos deux équipes sortent de poules et s'inclinent en 16^e de finale.

Vie associative



Notre club était fier de porter les couleurs de notre commune sur tous ces différents championnats.

Lors de cette saison, nous avons organisé différentes manifestations :

- En début d'année, nos traditionnels tripoux, le trophée Jo FAUGERE et Daniel DELOR (qui a réuni 67 triplettes au boulo-drome de la CABA à Aurillac), la qualification au championnat du Cantal doublettes masculines, une rencontre sport adapté et 4 rencontres des différents championnats des clubs.
- Sous un soleil magnifique cette année, nos traditionnels concours de l'été, ouverts à tous, ont réuni, le vendredi soir, une moyenne de 80 joueurs par rencontre sur nos magnifiques installations bercées par une douce musique.

Début juillet, lors de notre rencontre avec les personnes handicapées, une trentaine de triplettes se sont affrontées dans une joute amicale où le bonheur d'être là, le partage et l'inclusion sont le seul moteur. Un repas a réuni (comme lors du traditionnel banquet dans Astérix et Obélix) plus de 120 convives. Seule différence, les sangliers étaient des cochons à la broche.



Lors de cette journée, on a pu noter la présence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil



Départemental qui disputa 2 parties, de Madame Marie-Hélène ROQUETTE, ainsi que Monsieur le Maire, adjoints et conseillers qui étaient au rendez-vous.

Notre saison se termina par un concours triplettes mixte à REILHAC et notre Grand Prix E. LECLERC qui, un mois avant, annonçait déjà complet.

Nous profitons de cette espace qui nous est attribué pour remercier la municipalité pour son aide matérielle et financière, le Conseil Départemental pour ses aides financières à nos sections école de pétanque et sport adapté, et nos différents partenaires et sponsors car, avec un budget supérieur à 50 000 €, nous ne pourrions exister sans eux. Merci à eux.

Un remerciement aussi à nos employés communaux pour leur aide.

Pour cette nouvelle année, les Présidents, les membres du bureau et tous les licenciés présentent leurs meilleurs vœux à toutes les Reilhacoises et Reilhacois.



Le bureau :

Pdt d'honneur : PICARD Jean-Pierre

Pdts actifs : LARION Jean-Michel et LESMARIE Alain

Vice Pdt : VEDRENNE Jean-Claude

Secrétaire : BERTRAND Patrice

Secrétaire adjoint : BASTIDE Sophie

Trésorière : LARION Martine

Trésorier adjoint : DEGOUL Jérôme

Responsable section sport adapté : BOLJÉSIC Fabrice

Responsable école de pétanque : LESMARIE Alain

POUR NOUS CONTACTER :

le.tilleul-reilhacois@orange.fr

Tél. 04 71 47 26 48

Le Tilleul-Reilhacois

Chez Monsieur Jean-Michel LARION

14 Rue du Bois des Violettes - 15250 REILHAC

Le comité des fêtes

Les premiers rendez-vous de l'année 2018 étaient à la salle polyvalente les 18 février et 16 mars où se sont retrouvées respectivement 58 équipes et 32 équipes pour disputer les concours de belote et ainsi se départager les 4 jambons mis en jeu chaque jour et les lots de charcuteries et bouteilles de vin pour les plus malchanceux.

Puis à l'approche des beaux jours, le 6 mai, l'équipe s'est retrouvée pour l'organisation du **MARCHÉ DE PRINTEMPS** avec la vente de pain, pâtisserie, bourriols, fruits, fleurs et un vide grenier animé par les copains musiciens de Roannes Saint Mary, avec une première cette année, la présence d'un manège pour les enfants. 120 repas étaient servis au repas champêtre.



Et rendez-vous était donné au mois d'août pour la manifestation phare du comité des fêtes, la **FÊTE PATRONALE**.

La fête a débuté cette année par les jeux pour enfants le vendredi après-midi avec piscine et jeux d'eau très appréciés par petits et grands en cette période caniculaire qui nous a fait un peu défaut pour



le concours de pétanque organisé le samedi après-midi. Toutes les précautions étaient prises pour nos pétanqueurs et visiteurs qui ont pu se désaltérer à la buvette bien entendu et utiliser les brumisateurs improvisés. Merci à Jean-Michel LARION et Patrice BERTRAND pour la tenue des graphiques.

Sous cette chaleur, ce sont deux courses cyclistes qui se sont déroulées sous la houlette de l'ACVA, les cadets et le challenge Jo FAUGERE qui empruntaient le circuit habituel en passant par les cités des landes, les violettes et avenue de la liberté, sous les applaudissements des fans.



Et rendez-vous au bourg en début de soirée avec le spectacle « le temps des légendes » avec reprise des succès des années 80 qui amenait le public vers la grande soirée disco orchestrée par AML avec cette année le DJ Laurent Vigier qui a fait son apprentissage avec David GUETTA.

Toujours en alerte due à la chaleur, nous nous sommes retrouvés le dimanche pour notre dernier jour de fête.

Dès 9 h, après l'installation du vide grenier, vente de pâtisseries préparées par l'APE, casse-croûte, quelques tours de poneys gratuits pour les enfants, l'arrivée en fanfare de La Banda del Sol, la journée s'est poursuivie par le dépôt de la gerbe aux monuments par M. le Maire en présence de Bruno FAURE, d'élus municipaux et des membres du comité des fêtes.



Vie associative

Après le vin d'honneur offert par la municipalité, La Banda del Sol a annoncé l'apéritif copieusement arrosé par les rayonnements solaires.



Merci à PASCAL et SYLVIE pour le casse-croûte offert aux membres du comité et à la municipalité pour le vin d'honneur.

Après une pause bien appréciée, rendez-vous était donné pour le défilé d'une vingtaine de vélos fleuris en fanfare. Merci aux enfants mais aussi aux parents pour la réalisation des vélos fleuris.

Et coïncidence ou pas avec la météo, les « chansons du Soleil » ont accueilli le public en fin d'après-midi



avec l'orchestre PERICARD pour annoncer le repas champêtre avec sanglier à la broche qui a réuni 270 convives.

Pour continuer les festivités, rendez-vous sur la place de la mairie pour un spectacle hommage à Claude François avec la compagnie PERICARD. Puis dans l'obscurité complète, place au feu d'artifice. Un feu d'artifice resplendissant qui n'en finissait pas au grand plaisir du public fidèle et toujours aussi admiratif devant toutes ces myriades d'étoiles.

Le Comité des Fêtes en Assemblée Générale :



Le 9 novembre, place à l'assemblée générale sous la présidence de Serge FOUR qui après avoir relaté les manifestations organisées tout au long de l'année, passait aux remerciements :

« Je voudrai adresser un grand **MERCI** aux habitants de REILHAC pour leur accueil et leur générosité tout au long de l'année. A Monsieur le Président du Conseil Départemental pour votre soutien financier, de lots et pour cette année de tee shirts. A la municipalité de REILHAC, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, merci pour votre soutien financier mais aussi logistique par la mise à disposition des équipements et surtout pour la mise à disposition du personnel technique sans oublier la mission sécurité imposée par les services de l'Etat avec la prise en charge du service de surveillance par le service de vigiles.

Merci aux services techniques pour le travail accompli pour la bonne organisation des manifestations. Merci à Laurent BEGUET pour sa disponibilité à la mise en place et au bon déroulement de la fête au niveau logistique et sécurité.

Merci également à toutes les personnes qui ne font pas partie du comité et qui nous aident ponctuellement lors des manifestations. »

Les départs :

Après les remerciements, Serge FOUR annonçait à l'assemblée sa décision de démissionner de son poste et de quitter le comité :

« Avant de laisser la parole, je voudrais vous informer de mon départ du comité des fêtes, vous remercier tous ici ce soir pour le soutien que vous avez apporté au comité... »

« Président depuis plus de 20 ans, je sais que j'ai pu compter sur vous tous, pour la fête de notre village, comme j'aime à la dire. Croyez bien que c'est avec regret que je cesse mes fonctions de Co-président mais comme nous le savons tous, être actif au sein d'une association représente un investissement important et quand arrivent la fatigue, la lassitude, il faut savoir arrêter et privilégier sa santé et sa famille ».

Vie associative

Je n'oublie pas de remercier toute l'équipe du comité des fêtes et tous les membres et amis qui se sont succédés à mes côtés pendant toutes ces années. Depuis la bourrée de Mauriac à la création du comité, bien des années se sont écoulées et aujourd'hui, vous pouvez être fiers de votre implication et du travail accompli pour les festivités de la commune.

La popularité de notre fête est due bien entendu à tout ce travail mais aussi grâce à l'aide précieuse de nos fidèles sponsors, artisans et commerçants de notre commune et au-delà.

Sans aucune adhésion obligatoire, les participations financières de nos sponsors et la générosité des habitants de la commune représentent nos seules recettes réelles et celles-ci démontrent bien un attachement à l'animation de notre village. Autre participation de nos sponsors, la confection des tee-shirts, 4 promesses déjà pour l'an prochain. Et oui, la fête, c'est une préoccupation permanente.

Un petit mot pour Daniel BLANDIN qui a également occupé les fonctions de président quelques années. Daniel souhaite cesser ses fonctions qui ont pris beaucoup de place dans sa vie. Il a été d'une aide précieuse pour moi au sein du comité et je le remercie pour tout ce qu'il a fait pour le comité. Laurent LIGONIE et Sandrine BEGUET souhaitent également arrêter le comité et je les remercie également pour leur participation.

Après avoir annoncé les départs, place maintenant à ceux qui continuent : Maurice LABERTRANDIE, mon co-président auquel je laisse les rennes ; Chantal JUILLARD qui assure les fonctions de trésorière avec une polyvalence exemplaire au sein du comité, Simon BOULDOYRE, Maurice APCHIN et la dernière recrue, Gilles CRANTELLE qui se sont également investis ces dernières années.



Quelques chiffres :

Après le bilan moral et l'annonce des démissions au sein du comité, Chantal JUILLARD trésorière exposait le bilan financier qui faisait apparaître une situation saine malgré un petit déficit de 2 000 € pour un budget global de 42 000 € dont 32 000 € pour la fête patronale.

A noter la participation de la commune pour 1 700 € de subventions. A cela il faut rajouter la prise en charge de la surveillance par les vigiles pour la fête patronale sans oublier la mise à disposition du personnel technique pour le mon-

tage et démontage des structures et le déplacement du matériel nécessaire à la fête.

Merci également au Conseil Départemental pour la subvention attribuée de 300 € mais qui a tout de même été diminué de moitié depuis quelques années.

La réunion se poursuivait avec Maurice LABERTRANDIE, co-président, Madame ROQUETTE, conseillère départementale et Jean Pierre PICARD, le Maire qui remerciaient chacun leur tour les membres du comité des fêtes avec une attention particulière pour Serge FOUR afin de le remercier publiquement pour le travail accompli durant toutes ces années à la tête du comité.

Et comme le veut la coutume, l'assemblée générale s'est clôturée par un apéritif dinatoire auquel étaient conviés les membres du comité des fêtes, élus et amis du comité en présence de nouvelles personnes souhaitant s'investir au niveau du comité.

Et rendez-vous était donné à la nouvelle équipe autour d'un concours de belote le dimanche 23 novembre qui a rassemblé 36 équipes.

Puis concentration sur la préparation du **MÉLI-MÉLO DE NOËL** du 15 décembre avec la préparation de la crèche. Merci à Daniel BLANDIN et Michel BOIREAU pour leur aide et un grand merci à Monsieur et Madame WISNIEWSKY d'avoir attendu la réalisation de la crèche pour faire couper et offrir au comité des fêtes des sapins de leur propriété.

Remerciements à tous les exposants qui proposaient chocolats, bijoux, déco de Noël, pâtisserie, huîtres, produits régionaux, jouets, vin, fromage et ce toute la journée malgré un public discret.

Après la découverte de la crèche et une surprise pour tous les enfants, la soirée se poursuivait avec le tirage de la tombola pendant qu'une centaine de convives se régalaient avec le repas confectionné par les membres du comité et l'aide précieuse de Michel TOURDE tout en chantonnant les chansons avec le Cabaret de Sylvie.

Bravo à tous les gagnants mais aussi aux personnes qui participent chaque année par l'achat de tickets de tombola. Cette année 1 089 tickets vendus Bravo à toute l'équipe !!

Après le tirage de la tombola avec en premier lot la tablette gagnée par Kiki, place au traditionnel tour des présents avec



Vie associative

des lots à gagner offerts par Mr le Maire et le Conseil Municipal à titre personnel : bravo à Yvette BERGERON qui est repartie avec la centrale vapeur, à Aurélie PANIS qui a gagné le service à raclette et à Patrick ANDRIEU pour la corbeille gourmande.

Merci à tous pour votre participation... et rendez-vous à nos prochaines manifestations...

Vous voulez nous rejoindre au sein du comité, faites le savoir auprès d'un responsable, vous serez les bienvenus...

Pour le Comité des Fêtes,
La trésorière
Chantal JUILLARD

Nouveau bureau :

Président : Maurice LABERTRANDIE

Vice-président : Gilles CRANTELE

Trésorière : Chantal JUILLARD

Secrétaire : Cathy SERIEYS

Membres : Simon BOULDOYRE - Maurice APCHIN - Charles MORTESSAGNE - Didier CEULEMANS - Cédric AMBERT et Marie Jo LABERTRANDIE.

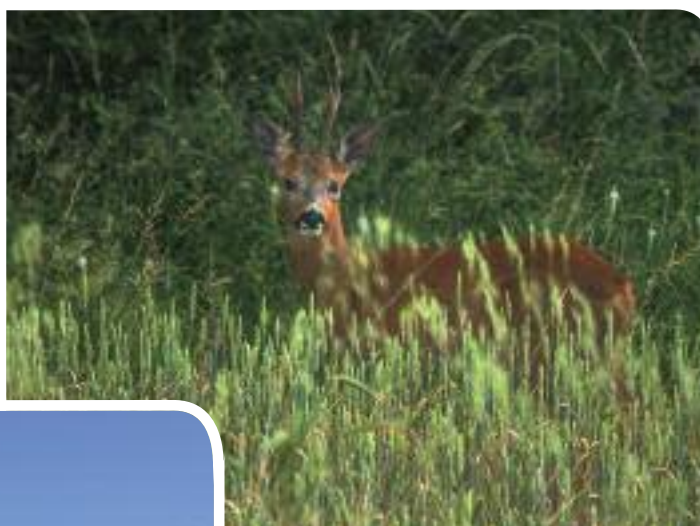


ACCA de Reilhac

La saison de chasse 2017/2018 sur notre commune, avec ses 22 adhérents, s'est bien déroulée.

Il y a eu des lâchers de faisans et de perdreaux qui ont agrémenté nos sorties et surtout celles de nos partenaires canins. Des lâchers de lièvres ont complété notre saison pour le grand bonheur de nos chiens courants.

Notre plan de chasse était de 8 chevreuils, le prélèvement a été réalisé malgré la faible participation des chasseurs reilhacois, mais il reste un bon effectif sur notre territoire afin



d'assurer un bon repeuplement de la saison prochaine. Comme chaque année, les exploitants agricoles de Reilhac ont eu leur part de venaison afin de les remercier de nous accueillir sur leur terrain.

L'année 2019 sera l'année d'une nouvelle réforme de la chasse pour faire face au défi du 21^e siècle avec la nécessaire mutation du monde associatif et de la ruralité.

Vie associative

Le Groupement de la Vallée de l'Authre après la victoire de l'Equipe de France de Football en coupe du monde...



Après une saison 2017/2018 riche en émotions (remise des labels de la Fédération Française de Football, maintien de notre équipe féminine en ligue régionale, finale de la Coupe du Monde de football remportée par la France...), notre école de football a repris les chemins des rectangles verts de toutes les communes du bassin depuis le mois d'août.

L'Assemblée Générale de notre association, organisée dans l'enceinte du terrain de football de Jussac, devant de nombreuses personnes, fut l'occasion de multiples échanges entre les dirigeants, les éducateurs et les parents et jeunes joueurs ; Patrice BERTHUIT, trésorier, nous présentait un bilan financier bien équilibré dépassant légèrement les 37 000 €. A noter une évolution des membres du bureau avec l'arrivée de Hervé GANE en tant que co-président pour épauler Fabrice GAUTHIER.

Yohann ALRIVIE nous a présenté aussi le projet club pour les saisons à venir avec un volet sportif (maintien et montée en ligue régionale d'une équipe dans les catégories U15 et U18 masculines et féminines) et un projet éducatif et social où notre école de football tient à garder son ancrage dans le bassin en donnant à chacun un espace pour s'exprimer et en recherchant à valoriser des animations diverses dans le cadre du Projet Educatif Fédéral de la Fédération de Football.

Ce dernier devrait normalement voir une évolution de son contrat de travail avec une revalorisation horaire pour passer de 10 heures par semaine à 15 ou 17h30 (en fonction d'une aide que nous devrions obtenir de la Fédération).

Notre club, par l'intermédiaire du Comité Départemental Omni Sport, complète son encadrement avec l'arrivée de Léo MARTIAL pour aider Yohann ALRIVIE, sous la forme

d'un Contrat Civique ; Léo aura aussi pour mission de faire découvrir le football auprès des jeunes élèves de nos communes avec l'action « Foot à l'école » menée sous l'égide du District du Football du Cantal.

Nous noterons enfin que notre école de football a dépassé les 200 licenciés en cette année de victoire de la Coupe du Monde par l'équipe de France de football masculine... mais aussi un nombre de licenciées féminines en hausse... Espérons la même réussite pour l'équipe de France féminine de football lors de la prochaine Coupe du Monde qui se déroulera dans notre pays au mois de juin prochain (demies finales et finale au stade de LYON dans notre grande région).

Le Groupement de la Vallée de l'Authre, ses dirigeants, ses éducateurs et tous nos jeunes joueurs remercient la commune de Reilhac pour la mise à disposition du terrain de football et son très bon entretien mais aussi de toutes les installations municipales dont nous pouvons avoir besoin.

Tous se joignent au bureau de notre association pour présenter à l'ensemble des habitants de la commune leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019.



NRJ Hand



Pour cette saison 2017-2018, le handball club NRJ SC était heureux de compter 110 licenciés toutes catégories confondues, nombre qui se stabilise pour la saison 2018-2019.

Nous avons, cette saison, la chance de pouvoir compter, parmi nous, des licenciés fidèles mais également d'accueillir de nouveaux licenciés. Le club a engagé 12 équipes du moins de 9 ans aux adultes garçons et filles.

Le club met tout en œuvre pour pouvoir proposer la pratique du handball à tout âge et pour tout niveau.

Un club qui réunit plusieurs communes

Le handball club NRJ SC qui signifie Naucelles, Reilhac, Jussac et St Cernin est composé de licenciés domiciliés sur divers cantons du secteur en plus des quatre communes principales soit Crandelles, Teissières de Cornet, St Paul des Landes, Marmanhac, Ytrac... Mais également, nous arrivons à conquérir des licenciés de communes plus éloignées comme Prunet ou St Simon. Nous recensons de plus en plus de licenciés habitants à plus de 10 km de Naucelles.

Une convention avec le Club du Handball Club en Chataigneraie Cantalienne qui perdure

Depuis maintenant trois ans, le Handball club NRJ SC a signé une convention sur différentes équipes avec le club de St Mamet en Chataigneraie Cantalienne.

Cette convention permet à l'ensemble des licenciés de pratiquer leur sport au niveau territorial mais également au haut niveau en moins de 18 ans, mais aussi en séniors garçons, en excellence régionale et en pré-national féminines. Je tiens à remercier toute l'équipe encadrante des deux clubs grâce à qui cette convention est une réussite et perdure dans le temps.

Un club qui se diversifie

Le handball club NRJ SC met un point d'honneur à se diversifier et à garder son indépendance le plus possible.

En effet, le club, en son nom propre, propose du moins de 9 ans, moins de 11 ans et moins de 13 ans filles.

Le club a créé, cette saison, une équipe loisir qui s'entraîne le jeudi soir à 20 h 30 ouvert à toutes et tous. Le but étant de s'amuser et de découvrir notre sport dans un cadre ludique.

Mais encore, une section baby hand pour les enfants de 3 à 5 ans, le vendredi soir de 17 h à 18 h, qui sur la fin de saison dernière a été une réussite.

Un encadrement de qualité

Le Handball Club NRJ compte parmi ses entraîneurs, des joueurs expérimentés qui donnent de leur temps et de leur savoir à la formation de nos jeunes joueurs. Mais aussi des dirigeants qui se forment pour apporter un enseignement de qualité aux licenciés. Nous tenons à les remercier pour leur investissement.

Entraînement saison 2018-2019

- Baby hand (enfants avant 6 ans) : le vendredi de 17 h à 18 h au gymnase de Naucelles.
- Moins de 9 ans mixtes (nés en 2012-2011-2010) : le vendredi de 17 h à 18 h au gymnase de Naucelles.
- Moins de 9 ans mixtes (nés en 2009-2008) : le jeudi de 18 h à 19 h 30 au gymnase de Naucelles.
- Moins de 13 ans filles (nées en 2007-2006) : le mardi de 18 h à 19 h 30 au gymnase de Naucelles.
- Moins de 13 ans garçons (nés en 2007-2006) : le mardi de 18 h à 19 h 30 au gymnase de Naucelles.
- Moins de 15 ans filles (nées en 2005-2004) : le mardi de 18 h à 19 h 30 et le jeudi de 19 h à 20 h 30 au gymnase de Naucelles.
- Moins de 15 ans garçons (nés en 2005-2004) : le mardi de 18 h 30 à 20 h au gymnase de St Mamet.
- Moins de 18 ans filles (nées en 2001-2002-2003) : le mardi de 19 h 15 à 20 h 30 au gymnase de Naucelles et le vendredi de 18 h 30 à 20 h au gymnase de St Mamet
- Séniors filles nées en (1999 et avant) : le mercredi de 21 h à 22 h 30 au gymnase de Naucelles et le vendredi de 20 h à 21 h 30 au gymnase de St Mamet
- Séniors garçons (nés en 1999 et avant) : le mardi de 20 h 30 à 22 h au gymnase de St Mamet.
- Equipe loisir : le Jeudi de 20 h 30 à 22 h au gymnase de Naucelles.

(Ces horaires et lieux sont susceptibles d'être modifiés d'une saison à l'autre).

Tarifs de licence :

- Baby : 50 euros
- Moins de 9 ans : 60 euros
- Moins de 11 et 13 ans : 80 euros
- Moins de 15 ans : 90 euros
- Moins de 18 ans filles : 130 euros
- Séniors : 130 euros
- Loisirs : 90 euros
- Dirigeante : 50 euros.

Tarif famille avec 5 euros sur la seconde licence. Le club est également affilié au Pass Cantal et Pass Région.

Le bureau et conseil d'administration :

- Présidente : Pamela RAYMOND
- Trésorier : Marc TOUZY
- Secrétaire : Isabelle CARNET
- Membre du conseil d'administration : Emmanuel SERRE, Emmanuel BILLOUX, Emmanuelle GIRALDON, Serge OAMBLARD, Céline MUNOZ, Cédric LAPORTE, Laure ROUCHY-GLADINES, Laurent LARIVET.

Pour plus d'information contacter Pamela RAYMOND, Présidente au 06 89 99 24 48.



Vie associative



Siège social : 8 rue des Aubépines 15250 REILHAC
Adresse Mail : cantal.amigau@gmail.com



Notre assemblée générale s'est déroulée le 24 mars 2018, salle polyvalente, suivie d'un repas offert par AMIGAU aux adhérents de notre association.

Les nouveaux pour la saison 2018 : J-Yves Rigaudière, Aurillac ; Christophe Bodart, Murat.

Soit 14 adhérents pour la saison 2018.

L'adhésion à notre association reste inchangée, 20 € pour l'année.

Motos et cyclos sont acceptés jusqu'à la fin des années 70.

Le bureau reste le même :

- Président : Jean Goubert, Reilhac.
- Secrétaire : J-Jacques Maffre, Aurillac.
- Trésorier : Anthony Chastel, Maurs.
- Administrateur : Daniel Orgue, Arpajon.

Nos manifestations 2018 :

- Le **8 mai** : 1^{ère} sortie moto, ballade de 135 km, Salers, Mauriac, retour sur Chalvignac, Pleaux, St Santin Cantalès, Crandelles. 17 motos au départ, 22 personnes au restaurant : le St Mary à Mauriac
- Le **3 juin** : 2^e sortie moto, en direction de Couffins, Raulhac, Mur de Barrez, Narnhac, Pont la Vieille pour le repas de midi : retour par Pailherols, Carlat, Vézac. 17 motos avec 21 participants, très belle journée, de nouveau le soleil au rendez-vous.
- Le **10 juin** : sortie en Aveyron avec la dynamo cantalienne, club auto moto de Montsalvy.
- Le **17 juin** : nous avons reçu la dynamo cantalienne, de passage sur Reilhac, avec leurs voitures anciennes pour leur offrir le pot de l'amitié.



17 voitures et 9 motos étaient exposées, parking des ateliers municipaux à Reilhac de 16h45 à 19 h.

- Le **24 juin**, AMIGAU a participé à la journée des restos du cœur, la ronde des châteaux, ballade de 120 km, autos, motos. Départ de Maurs.
- Le **2 septembre**, ballade de 80 km en Aveyron avec nos amis du club des vieilles chaines villefranchoises.
- Le **27 octobre**, rendez-vous dans le 82, à Monclar de Quercy, pour la 34^e bourse d'échange moto ; recherche de la pièce neuve ou d'occasion pour finir de restaurer nos vieilles bécanes...



Nos dates pour 2019 :

- Sortie moto du club AMIGAU le **8 mai**.
 - Une 2^e sortie le **2 juin** (cyclos et motos 125 cm³ d'avant 1978).
- AMIGAU tient à remercier la municipalité pour la subvention qui lui est attribuée, sans oublier le secrétariat et l'équipe technique, pour leur dévouement.
- Merci à tous.



Amicale des Prés Verts

L'amicale des Prés Verts a pour but d'améliorer le quotidien des résidents de l'EHPAD de Reilhac en favorisant la mise en place d'activités, de faciliter les échanges entre les familles, les résidents et le personnel.

Composition du nouveau bureau 2018/2019 :

- Co-président : Stéphanie AUTESSERRE et Michel LACROIX
- Trésorière : Colette MOULIER
- Trésorière adjointe : Laeticia BERTHET
- Secrétaire : Jean-Pierre DEFARGE
- Secrétaire adjointe : Véronique BONNET
- Membres : Marie-Pierre FILIOL, Annie BORIE, Gislaine LAPIE, Jeannette ROBICHON, Liliane LACROIX, Isabelle GONZALES, Florence DEFARGUES.

Adresse mail : amicaledespresverts@gmail.com

Manifestations 2018 :

- **Janvier** : vœux du maire animé par Sylvie Pulhès.
- **Mars** : Tombola
Chasse à l'oeuf avec les enfants du personnel et petits et arrières petits- enfants de résidents.



- **Avril** : randonnée
- **Juin** : thé dansant animé par Nathalie BERNAT
- **Juillet** : repas des familles animé par Sylvie Pulhès



- **Octobre** : randonnée nocturne.



Cette randonnée a eu un retour positif avec 90 inscrits, une arrivée conviviale autour de la soupe au fromage appréciée par tous.

- **Novembre** : 100 ans de M. AMBLARD



Ces manifestations ont permis d'améliorer le quotidien de nos résidents en leur finançant différentes animations (heures de gym, intervenants extérieurs).

Manifestations prévues pour 2019 :

- **30 mars** : soirée année 80
- **28 avril** : randonnée de printemps
- **30 juin** : repas des familles

Vie associative

Gymnastique Volontaire



Bilan moral et financier sont présentés et votés suivis des projets et des questions diverses.

Un repas a permis de réunir seniors et adultes en toute convivialité.

Lors du dernier cours de juin, un goûter et un sac à dos ont été offerts aux enfants.

Tous nos remerciements aux licenciés, aux sympathisants, à la municipalité, au conseil départemental et au Crédit Agricole.

Possibilité de rejoindre le club même en cours d'année (2 cours gratuits), club ouvert à tous.

Horaire des cours :

Seniors : mardi 10 h 30 à 11 h 30.

Adultes : jeudi de 20 h à 21 h.

Sport Santé

Mi septembre, baskets chaussés, une nouvelle année sportive a commencé.

32 personnes sont licenciées au club affilié à FFEPGV (fédération française d'éducation physique et gymnastique volontaire).

2 animatrices diplômées assurent les cours où chacun peut trouver bien être, convivialité, gestion du stress tout en préservant et améliorant son capital santé.

Pour les adultes, Ghislaine et Adeline (1 fois/mois) : renforcement musculaire, circuit training, cardio, step, stretching, Pilate.

Pour les seniors (Ghislaine) : gym douce, mémoire, équilibre, Pilate, cardio, stretching, travail en atelier.

A notre grand regret et malgré nos efforts, nous avons du arrêter le cours enfant 3-6 ans par manque d'effectif. Cours créé en 2010.

Un grand merci à Céline l'animatrice et aux bénévoles qui l'ont secondée.

Le 21/01/18 : le thé dansant animé par Yannick Leybros a connu un beau succès. Une soupe au fromage et des pâtisseries préparées par les bénévoles ont clos la soirée.

Le 8/06/18 : l'assemblée générale a eu lieu en présence de plusieurs élus et de nombreux adhérents.



Bureau :

Présidente : Christiane Soubrier

Vice-présidente : Nathalie Brousse

Trésorière : Patricia Daulhac

Trésorière adjointe : Juliette Lapouble

Secrétaire : Odette Montergous

Secrétaire adjointe : Michèle Alric

Club Natation Passion

Le Club Natation Passion propose une **nouvelle approche de la natation** plus variée.

Il n'est pas orienté compétition, cependant il intègre la natation course (apprentissage des 4 nages), la nage avec palmes masque et tuba, l'apnée et une initiation au sauvetage aquatique.

Le but est de découvrir les richesses des sports d'eau, de savoir bien nager et au final de prendre plaisir à la natation.

Le club est ouvert aux enfants et aux adultes. Le nombre de places est limité en fonction des créneaux disponibles et aussi afin d'offrir une formation de qualité à ses différents membres. Les entraînements se déroulent au Centre Aquatique d'Aurillac et le club compte actuellement une cinquantaine d'adhérents :

Pour les enfants et ados :

- Ecole de Natation (6 à 10ans). Lundi de 19h à 19h40
- Groupe ados (de 12 à 17ans). Lundi de 19h30 à 20h30

Pour les adultes :

- Groupe apprentissage (pour apprendre à nager)
Le Lundi de 20h30 à 21h10
- Groupe perfectionnement (1 entraînement / semaine)
Il faut savoir nager plusieurs longueurs : perfectionnement et apprentissage des 4 nages.
Mardi de 12h15 à 13h15
Mercredi de 19h à 20h - **Nouveau créneau** -

Ateliers de natation :

Le Club organise aussi des Ateliers de natation durant les petites vacances scolaires.

Ils sont ouverts aux adultes désireux de progresser sur une ou 2 nages, ou qui veulent démarrer l'apprentissage d'une nouvelle nage.

Pré-requis : être capable de faire 100 m dans une nage.



Pour tous renseignements :

Tél : 04.71.47.21.43
(laisser un message si absence).

Mail : schmutz.laurent@wanadoo.fr

Vie associative

Retraite Sportive de la Vallée de l'Authre



La retraite sportive de la vallée de l'Authre participe à diverses manifestations comme :

- parcours du cœur – don du sang – téléthon
- et elle organise des soirées théâtrales – concours de belotes – thé dansant – qui permettent à notre association de maintenir un bon fonctionnement.

Si vous avez plus de 50 ans et que vous êtes

intéressés pour venir nous rejoindre vous pouvez contactez Mesdames : Jacqueline SININGE au 04 71 46 62 11 ou Raymonde MALROUX au 04 71 63 74 81 ; vous pouvez également consulter le blog :

<http://www.rsjussacoise.fr>

DANSE : tous les mercredis de 14h à 16h salle polyvalente de Jussac (actuellement Reilhac salle de Jussac en travaux).

YOGA : tous les jeudis de 16h45 à 18h15 salle CLSH de Jussac.

TIR A L'ARC : tous les jeudis de 9h à 10h30 gymnase de Naucelles.

RANDONNEES : tous les lundis départ 13h15 devant salle polyvalente de Jussac et les vendredis à la journée départ 9h.

MARCHE NORDIQUE : tous les jeudis à partir de 13h30.

AQUAGYM : centre aquatique d'Aurillac tous les lundis 9h45 à 10h30 et les vendredis 11h15 à 12h.

PETANQUE : vendredis de 14h à 16h terrain de Jussac.

Dans le cadre de l'activité dansée, nous intervenons dans différentes maisons de retraite pour permettre à nos aînées de passer une agréable après-midi.

La retraite sportive de la vallée de l'Authre organise tous les ans un séjour rando.

Pour l'année 2018 il a eu lieu à la Turballe, et 41 participants ont pu randonner le long des chemins côtiers et découvrir les magnifiques paysages de l'océan. Au programme visite de Guérande - La Baule - le Croisic.



USVA



Equipe fanion

Avant d'en terminer, il est toujours agréable d'observer que notre club est toujours fort bien reconnu par les instances du Football Régional. Lors de l'Assemblée Générale du District en juin dernier, notre président, Serge Leybros, s'est vu distingué par la remise de la médaille de vermeil de la Ligue d'Auvergne de Football.

Lors de notre dernière assemblée générale de juin dernier notre trésorière, Brigitte Landes, n'a pas manqué de souligner combien il était particulièrement difficile d'équilibrer un budget très conséquent du fait des

Saison 2017-2018 au bilan bien contrasté pour l'ensemble des composantes de l'USVA. En effet, si l'ensemble de l'équipe dirigeante rassemblée autour de son président Serge Leybros, a œuvré efficacement tout au long de la saison en termes d'organisation et de développement des structures du club, il n'en demeure pas moins que les résultats sportifs n'ont pas été à la hauteur des espérances des coaches de nos trois formations.

Décidément les saisons sportives se poursuivent mais ne se ressemblent absolument pas ! Après deux dernières saisons à l'issue desquelles les résultats sportifs furent couronnés de succès, il n'en a pas été de même la saison dernière malgré l'investissement sans faille des trois coaches du Club.

L'équipe fanion de Yohann Alrivie a dû lutter jusqu'à la dernière journée pour se maintenir dans son championnat de R2 (DHR) en Ligue d'Auvergne alors que la formation 2 de Fred Lafon n'a pas réussi à élever son niveau de jeu afin de confirmer son rang dans l'Elite du championnat du Cantal et descend donc d'un échelon, Pour la formation 3, Patrice Garry a su rassembler et fédérer de jeunes joueurs et d'autres bien plus confirmés pour permettre à son équipe d'assurer une saison intéressante.

Pour autant, les vraies valeurs du Club devraient permettre à notre club l'USVA de se relancer et de retrouver ainsi solidarité, plaisir et ambition sportive dès la saison prochaine.

Pour preuve, à ce jour, il semblerait que le choix fait par le président de nommer à la tête du sportif un nouveau duo d'entraîneurs composé de Yohann Alrivie et Christian Fabre, annonce une belle réussite. De plus, le retour au club de joueurs prometteurs issus de la formation de l'USVA devrait permettre de bonifier la qualité des groupes déjà bien en place.

Ces quelques lignes pour saluer l'excellent travail effectué au sein de la formation de nos jeunes footballeurs. Le Groupement de la Vallée de l'Authre s'affirme au fil des saisons comme un bel exemple de réussite sportive comme en témoigne son large effectif d'éducateurs diplômés et le nombre de licenciés sans cesse en augmentation, ce qui en fait actuellement le troisième club formateur du Cantal. Cette formation est ouverte également aux jeunes féminines dont on se plaît à observer l'excellent comportement de l'équipe féminine U18 évoluant en Ligue d'Auvergne.

contraintes, sans cesse évolutives, imposées par la Ligue Auvergne Rhône Alpes. Elle tenait à remercier nos municipalités respectives, partenaires privés et partenaires institutionnels ainsi que les populations de nos trois territoires, Jussac, Marnahac et Reilhac, pour leur soutien indéfectible apporté à notre club l'Union Sportive de la Vallée de l'Authre,



Remise de la médaille de Vermeil de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football



Equipe 2



Equipe 3

Vie associative

Anciens combattants AFN Vallée de l'Authre



L'assemblée Générale des anciens Combattants d'AFN de la Vallée de l'Authre qui englobe 7 communes : Laroquevielle, Marmanhac, Jussac, Reilhac, Naucelles, Crandelles et Teissière de Cornet, s'est tenue dans la salle polyvalente de Jussac le 19 mars 2018 en présence du Maire Alain Bruneau.

Les assemblées Générales sont organisées chaque année dans une commune différente. Elles sont l'occasion de rappeler le devoir de mémoire de cette guerre et la possibilité, pour les anciens, ce jour-là, de perpétuer les souvenirs qui s'y rattachent.

Le Président Roger Peyrat, absent pour raison de santé, ne pouvant présider cette Assemblée Générale, cette tâche était confiée à Noël Bruel, Vice-président, qui lui souhaite au nom de toute l'Assemblée un prompt rétablissement et une pensée pour son épouse Madame Peyrat.

Le Vice-président présentait le rapport d'activité devant une cinquantaine d'adhérents. Rapport qui retrace les diverses actions effectuées durant cette année dont le voyage excursion à Cahors en 2017 sur une journée.

Puis, Mme Canche énumère les principales actions effectuées : visite aux malades hospitalisés, distribution de 140 colis de Noël dont 14 pour le comité de Jussac, visites aux épouses des camarades décédés. Mais aussi, un soutien, principalement dans le cadre des difficultés auxquelles elles ont dû faire face, pour accéder aux démarches diverses, parfois contraignantes, et même financières. Elle rappelle que les demandes d'aide doivent être adressées à



Square du 19 Mars

L'ONAC, responsable : Mme Grandjean à Aurillac. Toutes ces informations se retrouvent également dans le journal « Les Anciens d'Algérie » ou le journal national que reçoivent tous les cotisants.

La composition du bureau reste inchangée : Président Roger Payrat, Vice-président Bruel Noël, Trésorier Belaubre Pierre, Trésorier Adjoint Monpeysson François, Secrétaire Aleyrangues Danielle, Déléguée aux Veuves Canche Madeleine

Puis la parole est donnée au trésorier Pierre Belaubre. Il présente une trésorerie saine qui n'appelle pas de remarques particulières. Il rappelle simplement les diverses actions qui ont généré des dépenses en accord avec le bureau, en particulier : aides sociales, colis, gerbes de fleurs, aides exceptionnelles ou manifestations diverses. En ce qui concerne les recettes elles proviennent principalement des cotisations des 141 adhérent(es), des subventions des mairies et quelques dons.



Les deux rapports sont votés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, il est demandé à l'ensemble des présents de se rendre au monument aux Morts pour le dépôt de la gerbe du Comité par le Maire de la commune et le représentant du Président ainsi qu'au square du 19 Mars.

Le Maire, procédait à la lecture du message du Ministre des Anciens Combattants suivi de celui des Anciens Combattants morts en Algérie par Mr Bruel avec le rappel des noms des disparus sur le département.

La Marseillaise clôturait cette manifestation.

Puis, ce sont 81 participants qui se sont rendus à la salle polyvalente où mijotait un très bon repas servi par le restaurant le PRADO de Jussac, prolongé par un air d'accordéon.

Le Président Roger Peyrat

Les vergers de la Vallée de l'Authre



Pour sa 4^e année d'existence, l'association des Vergers de la Vallée de l'Authre a continué à développer ses activités dans les vergers à la Contie et de Jussac.

Les soins apportés aux arbres ont porté leurs fruits : une abondante récolte de pommes qui ont été disponibles pour les nombreux participants de la **première fête de la pomme le 14 Octobre**. Les fruits ont été transformés avec la participation de tous en jus de pomme, en tartes avec l'aide bénévoles de cuisiniers.

De nouveaux adhérents ont été accueillis, chacun participant aux stages de taille, greffe, soins aux arbres, pomologie dans l'esprit de partage et de convivialité qui caractérise l'association.

Pour 2019 nous continuons les stages de tailles, greffes, soins aux arbres et de pomologie à l'automne. Nous avons déjà planté les nouveaux porte-greffes avant Noël pour les stages à venir.

Le programme détaillé de 2018 vous le retrouverez sur le site : <https://authrevergers.fr/>

Bureau de l'association

Président : Michel Mijoule

Secrétaire : Alain Carayol

Trésorière : Catherine Garnesson

Membres : Martine Roland et Guy Clermont



Vie associative

Club Canin Cantalien



Depuis sa création en 1889, le club canin (qui va fêter ses 30 ans) est installé sur la commune même si certains reilhacois ne sauraient le situer précisément. Affilié à la Société centrale Canine nationale, le club est reconnu d'utilité publique. Le club est apte à délivrer des permis pour les chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie.

Contact au 06 79 97 79 68.

Les entraînements ont lieu deux fois par semaine, les mercredis et samedis à 14h30 et à 18h30 ; les mêmes jours en période estivale. Le club pratique également l'"Agility" et il n'y a pas d'âge pour dresser un chien qu'il soit de race (LOF) ou non. Seule condition requise : que votre animal soit vacciné. Au-delà du dressage, la vaccination des chiens est un acte très souvent banalisé, mais il contribue à une importante protection de votre compagnon contre des maladies encore très présentes et bien souvent mortelles.

Les chiens d'élevage sont particulièrement exposés aux risques, du fait de leur vie en communauté, soit en concours, soit en chenil, soit au contact de leurs congénères sur des lieux de rassemblement tels que les campings ou centre de vacances.

Pour le plus grand bonheur de votre chien et le vôtre, vous pouvez pratiquer diverses disciplines mettant en valeur l'harmonie homme-chien. Les clubs d'éducation représentent un maillon essentiel entre les amateurs de chiens et l'éducation canine et la participation assidue aux entraînements vous permettra de renforcer ce lien inaltérable entre le chien et son maître.

Cette année encore, le Club Canin Cantalien a organisé, fin août, une épreuve nationale de ring avec des concurrents, venant de régions voisines, qui découvrent avec plaisir les charmes et la gastronomie du Cantal. Ce même week-end, plusieurs



chiens ont satisfait à l'obtention du brevet CSAU (Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation).

Au nom de tous les adhérents, je tiens à remercier la municipalité et le personnel communal pour l'entretien, remerciements qui s'adressent également aux bénévoles et, en mon nom personnel, permettez-moi de vous souhaiter une excellente année 2019.

*Le Président
André DANCIE*



Les Briconautes
• Bricolage • Décoration • Jardin

Quincaillerie - Jardinage - Fers - Tôles
Matériaux - Abris Bois - Bois d'extérieur
Poteries - Mobilier de Jardin
Grains - Aliments du Bétail

Ets GRENIER

Les 4 Chemins 15000 AURILLAC 04 71 48 06 54

Association pour le don de sang bénévole de la Vallée de l'Authre (Crandelles - Jussac - Laroquevieille - Marmanhac - Naucelles - Reilhac - Teissières de Cornet - Freix-Anglards)



« Donner son sang sauve des vies »

En 2018, les Bénévoles de l'Association, par leur présence et leur dynamisme ont permis d'accueillir les Donneurs lors des différentes collectes et restent fidèles à leur engagement

Anonymat, Volontariat, Bénévolat

Le don de sang se déroule en quatre étapes :

- L'accueil par les bénévoles et la secrétaire de l'EFS pour l'inscription
- L'entretien médical par les médecins de l'EFS
- Le prélèvement par les infirmiers de l'EFS
- La période de repos et la collation par les bénévoles qui assurent aussi la promotion, la préparation des salles et des collations :
- A Jussac, ce sont les bénévoles de l'ADSB
- A Naucelles, c'est l'EFS
- A Crandelles, merci à l'association « Loisirs et détente » qui prépare et sert la collation.

La vie associative :

- 4 collectes à Jussac
 - 22/02/2018
 - 03/05/2018
 - 27/08/2018
 - 22/11/2018
- 3 collectes à Naucelles
 - 24/04/2018
 - 14/08/2018
 - 27/12/2018

- 2 collectes à Crandelles
 - 19/06/2018
 - 18/12/2018

- Le 15 septembre 2018 : Rando à Reilhac

Une soixantaine de marcheurs ont participé sous un soleil radieux, viennoiseries (offertes par l'école de Boulangerie d'Aurillac) et boissons furent appréciées de tous au retour.

- Des cahiers d'écoliers (expliquant le don de sang) ont été offerts aux élèves de CM1 et CM2 pour la rentrée de septembre 2018. Merci à tous les enseignants.

- Le 2 février 2018 a eu lieu l'Assemblée Générale à Crandelles en présence du Docteur Corinne MOMPEYSSIN médecin de l'EFS, d'Albert VINAS Président de l'UD 15, de Janine NOAILLES Vice Présidente de l'UD 15, Marie-Hélène ROQUETTE Conseillère Départementale, Jean-Pierre PICARD Maire de Reilhac, Geneviève CALVET représentant Jean-Louis VIDAL Maire de



Crandelles, de Eliane ROUX représentant Alain BRUNEAU Maire de JUSSAC, de Christian GASTON représentant Christian POULHES Maire de Naucelles.

Bilan moral et financier ont été présentés et votés.
3 nouveaux membres ont rejoint l'Association.

La parole est donnée aux intervenants :

- Marie-Hélène ROQUETTE insiste sur l'importance du Don de Sang.
- Le Docteur Corinne MOMPEYSSIN évoque le sécuritaire tant pour le Donneur que pour le Receveur.
- Albert VINAS parle de la révision de la loi Bioéthique : gratuité du don et revient sur la fidélisation des Donneurs.
- Jean-Pierre PICARD félicite les Bénévoles pour leur dynamisme.
- 143 diplômes ont été remis dont 1 à une femme pour 75 Dons et 1 à un homme pour 100 Dons.
- Ginette APCHIN, secrétaire, a été décorée de la Croix de Chevalier du Mérite du Sang par Albert VINAS.

Un cocktail dinatoire a clos la soirée.

Un grand merci aux Donneurs, Bénévoles, Municipalités, aux Présidents et Membres des Associations pour leur soutien.

Le bureau :

Présidente : Christiane SOUBRIER
Vices-Présidents : - Eliane ROUX
- Geneviève CALVET
- Christian GASTON
Trésorier : Fabrice KANNENGEISSER
Trésorière Adjointe : Juliette LAPOUBLE
Secrétaire : Ginette APCHIN
Secrétaire Adjointe : Yvette ROLLAND

Calendrier collectes 2019 :

JUSSAC : Centre des Loisirs Lundi 4 février - Mercredi 28 août - Jeudi 14 novembre

NAUCELLES : Salle Culturelle Vendredi 1^{er} mars - Jeudi 2 mai - Mercredi 14 août - Jeudi 26 décembre

CRANDELLES : Centre des Loisirs Mardi 11 juin - Mardi 17 décembre

Prochaine Assemblée Générale : Vendredi 8 février 2019 à 18h30 Salle Polyvalente à Reilhac.

Vie associative

Les amis de Broussette

Comme chaque année, le repas des amis de Broussette s'est déroulé le 26 août sous un soleil éclatant.

Cette journée n'a pas failli à la tradition où la bonne ambiance, la convivialité, et le sourire font que cette journée doit être renouvelée l'été prochain.

L'association « Les amis de Broussette » remercie les habitants pour leur soutien.

*Le Président,
Thierry FONTANILLE*



Carrefour contact



17 Av. de la Plaine - 15250 JUSSAC

Tél : 04 71 63 79 87

Magasin ouvert de 8 h à 20 h

Du lundi au samedi

Le dimanche de 8 h à 13 h



EUROVIA DALA
AGENCE D'AURILLAC
4, Rue de Boudieu
15000 AURILLAC
Tél. : 04.71.64.58.56
Fax : 04.71.64.24.73



Travaux Publics - Enrobés
Aménagement de cours
Travaux Particuliers
Devis gratuit



Infrastructures

Réseaux électriques HT / BT

Eclairage public – Travaux neufs et maintenance

Réseaux humides

Réseau fibre optique

Agence de Mauriac

Tél. + 33 (0)4 71 68 04 11

STAP'15

TRAVAUX PUBLICS
CANALISATIONS
LOCATION
TRANSPORT

Z.A
Les Quatre-Chemins
15250 Naucelles
Tél. 04 71 43 25 26
Fax. 04 71 43 25 43
Port : 06 07 46 33 87

Lithium-Ion
PRO

Appareils
à batterie



STIHL®



129 € TTC l'unité



ZA des 4 chemins
15250 Naucelles
Tél. 04.71.64.99.00

www.cantal-loisirs.fr



**CANTAL
LOISIRS**
L'Expertise
de vos
Parcs et Jardins

JARDINAGE
Expert en Matériel de Jardin

ZA des 4 chemins
15250 Naucelles
Tél. 04.71.64.99.00

www.cantal-loisirs.fr

Les Artisans et les Commerçants de votre Commune vous offrent leur service...

Nous ne connaissons peut-être pas tout le monde, alors n'hésitez pas à vous faire connaître si vous constatez un oubli. Merci.

<p>ADARI Mustapha Plaquiste, peintre, revêtement de sols 10, rue de Lasplagnes Téléphone : 06.30.11.79.93</p>	<p>BRUEL Serge Chauffage Sanitaire 18, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.24.74</p>	<p>CAÏANO Philippe Rénovation en Bâtiment 3, chemin des Églantines Téléphone : 04.71.47.37.56</p>	<p>SARL CARCY Chauffage - Contrôle Entretien 2, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.21.57</p>
<p>CONRIÉ SARL Électricité Générale 5, rue des Cimes Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p>EARL COSTES Serrurerie Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.22.77</p>	<p>COUDERC Philippe Eleveur et commerce de chevaux 39, av. de la Liberté Téléphone : 04.71.47.24.52</p>	<p>FONTANILLE Thierry Marchand de Vins 5, rue de la Fontaine Brousse Téléphone : 04.71.47.21.27</p>
<p>FR Couverture FREYSSINIER Rémi 1, impasse de Capelle 15250 REILHAC</p>	<p>CREA BOIS LAGAT Alexandre 33 Avenue de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.41</p>	<p>Stéphane LAUZET Consultant indépendant en nutrition 6, rue du Pré Vert Téléphone : 06.81.87.93.12</p>	<p>Joël LACOMBE Peinture - Produits décoratifs Parquet (ponçage et vitrification) Béton ciré - Sols stratifiés 3 Rue de Récoulet 15250 Reilhac Téléphone : 06.88.98.79.29</p>
<p>LAINSCAK Michel Chauffage - Sanitaire 2, rue de Recoulet Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p>LAVEISSIERE ELAGAGE Arboriste Grimpeur Paysagiste 10, rue des Aubépines Téléphone : 06.80.18.71.88</p>	<p>Jean-François LONGUET Entretien Travaux funéraires 5 Rue du Bois des Violettes 15250 Reilhac Tél. : 06.73.66.68.36 (04.71.64.23.30)</p>	<p>LUDO PC15 Dépannage informatique à domicile Labertrandie Ludovic Lagarde Téléphone : 06.08.95.88.52</p>
<p>MENSAH Roland Electricité générale Neuf et rénovation 2, Hameau de Lacane Téléphone : 06.37.90.97.71 04.71.47.20.13</p>	<p>Myriam Création Création de Bijoux fantaisie Myriam Création 5 Rue du Bois des Violettes 15250 REILHAC Téléphone : 06.31.51.71.60</p>	<p>PUYRAIMOND David Gestionnaire Forestier 8, rue des Granges Reilhaguet Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p>ROUCHY Nadine Atelier de Coiffure 2, rue des Sources Téléphone : 04.71.47.29.07</p>
<p>SA.T.P.A. Travaux Publics Agricoles Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p>Sylvie et Pascal Bar - Tabac Le Bourg Téléphone : 04.71.47.20.22</p>	<p>Bernard TOURDE Négoce de bestiaux 18, route de Capelle 15250 REILHAC</p>	<p>Jean-Marc VEYRINE Services à la personne (chèque emploi-service) 9 Allée des Chênes 15250 Reilhac Tél. : 06.81.64.95.94 ou 04.71.47.28.24</p>
<p>VIARS William Rénovation de l'habitat 1, rue des Myosotis 15250 Reilhac Téléphone : 06.30.11.68.49</p>	<p>CHRIS AMENAGEMENT Christian FARGES 6, rue des Violettes Téléphone : 06.79.93.29.32</p>	<p><i>Ce bulletin municipal est tiré à 700 exemplaires. Il a pour objet de retracer les principales actions menées dans la commune durant l'année. Il permet aussi à toutes les associations de s'exprimer et relater leurs réalisations sur le plan de l'animation et sur leur fonctionnement. Merci à tous ceux qui ont participé à la conception de ce bulletin et aux entreprises extérieures à la commune qui apportent leur aide à son financement par la publicité. Remerciements à tous.</i></p> <p><i>Le délégué à la communication : Simon BOULDOYRÉ</i></p>	

